

**WORLD RIMFIRE & AIR RIFLE BENCHREST
FEDERATION (WRABF)**



&



**EUROPEAN RIMFIRE & AIR RIFLE BENCHREST SHOOTING FEDERATION
(ERABSF)**

RÉGLEMENT OFFICIEL

2023-2027

SOMMAIRE

SECTION A ADMINISTRATION
SECTION B RÈGLES DE COMPÉTITION
SECTION C CONDUITE DU CHAMPIONNAT
SECTION D ÉPREUVES APPROUVÉES
SECTION E DISPOSITIONS TECHNIQUES
SECTION F STAND ET INSTALLATIONS
SECTION G CÉRÉMONIES, RÉUNIONS, MÉDAILLES ET RÉCOMPENSES
SECTION H FRAIS D'INSCRIPTION
SECTION I SÉCURITÉ DU STAND ET PROCÉDURES
SECTION J OBLIGATIONS DES CONCURRENTS
SECTION K OFFICIELS ET DEVOIRS
SECTION L PROCÉDURES DE NOTATION ÉLECTRONIQUE
ANNEXE A FORMULAIRE DE RÉCLAMATION
ANNEXE B FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR UN CHAMPIONNAT
ANNEXE C FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'UN RECORD
ANNEXE D FORMULAIRE DE CONTRÔLE DES ARMES ET DONNÉES TECHNIQUES
ANNEXE E CIBLES
ANNEXE F CLARIFICATION CONCERNANT LES CROSSES UTILISÉES EN UNLIMITED
ANNEXE G CLARIFICATION CONCERNANT LES APPUIS AVANT
ANNEXE H ORDRE DU JOUR - RÉUNION TECHNIQUE
ANNEXE I ORDRE DU JOUR - RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

Informations générales

Les informations suivantes portent sur les règles principales qui régissent les compétitions de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire, règles développées pour satisfaire aux exigences du tir effectué au niveau international. Les règles suivantes peuvent être utilisées pour les championnats locaux, nationaux et continentaux par les associations membres. Ces règles seront utilisées pour tous les championnats mondiaux et européens de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et percussion annulaire à partir de 2013 et pour les matches régionaux/continentaux organisés sous la bannière de la WRABF/ ERABSF - en tant que "règles locales". Les cibles utilisées dans toutes les compétitions sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire seront les cibles officielles mondiales et européennes telles qu'elles sont fournies sous forme de fichier maître au format A3 pour impression (ci-après dénommées cibles WRABF et ERABSF) (voir l'annexe F pour plus de détails). Il s'agit de cibles comprenant 25 blasons de match. L'anglais sera la langue officielle, tant à l'oral qu'à l'écrit, dans les stands de tir pendant le championnat.

Affiliation

La World Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation (laWRABF) et la European Rimfire and Air Rifle Benchrest Shooting Federation (L'ERABSF) couvrent la majorité des compétitions sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire à 25 mètres et 50 mètres. L'affiliation à la WRABF et à L'ERABSF permet aux organisations nationales de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire de se conformer aux mêmes règles principales de tir énoncées ci-dessous, avec des adaptations spécifiques pour convenir à d'autres formes de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire. Ces adaptations peuvent porter sur la distance, les catégories et les cibles, afin de s'adapter à d'autres formes de tir à la carabine à percussion annulaire dans le monde et sur le continent, ainsi qu'à d'autres installations de clubs.

Éligibilité du lieu

Le site de tir où se déroule le championnat doit être agréé et assuré, détenir une licence en cours de validité pour l'utilisation des armes à feu utilisées et se conformer à la réglementation sur les licences d'armes à feu de ce pays. Il incombe à l'association hôte ou aux organisateurs de veiller à ce que le stand et les installations soient d'un niveau élevé et adaptés à la conduite du championnat. L'hôte devra également mobiliser et former des volontaires pour contribuer au bon déroulement de l'événement.

Acceptation des termes et conditions

En participant au championnat du monde, les individus, les équipes et les associations/fédérations nationales acceptent officiellement les règles énoncées dans le présent document. Cela concerne tous les aspects du championnat, y compris l'équipement et le comportement. Les règles de disqualification décrites dans ce document sont très importantes à prendre en compte et il est de la responsabilité de tous les individus, équipes et associations/fédérations nationales de s'informer de ces faits. Lorsque des règles sont enfreintes ou que des problèmes sont soulevés, une réclamation normale peut être déposée auprès des officiels de chaque match et/ou de la commission de réclamation. Si des règles ont été explicitement enfreintes et que l'on s'en aperçoit après le championnat, une Assemblée générale d'urgence des délégués internationaux aura lieu pour examiner les faits et les preuves et parvenir à une décision. Si la décision est confirmée, les individus et/ou les équipes peuvent être disqualifiés ou leurs scores supprimés cette procédure rejoignant celle utilisée pour les réclamations. *(Il s'agirait d'une circonstance exceptionnelle)*

SECTION A Administration

A.1 Autorité

Les championnats du monde, la coupe du monde, les championnats européens et régionaux/continentaux de tir sur tables et appuis effectués avec des carabines à percussion annulaire et des carabines à air comprimé sont organisés sous l'autorité de la Fédération mondiale de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire (connue sous le nom de la WRABF)

et de la Fédération européenne de tir sur tables et appuis effectué à l'aide de carabines à percussion annulaire et de carabines à air comprimé (connue sous le nom d'ERABSF). Ceci a été approuvé par le comité des délégués.

A.2 Reconnaissance des pays membres

Il n'y a pas de restriction quant au nombre de pays pouvant adhérer à la Fédération mondiale/européenne de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire, sous réserve qu'ils répondent aux critères d'admission établis dans le présent règlement, qu'ils remplissent leurs obligations financières et qu'ils respectent les normes appropriées de comportement et d'esprit sportif.

Un pays peut être exclu et sa qualité de membre annulée par les délégués présents à une réunion dûment convoquée et constituée en vertu du présent règlement. Cette exclusion se fait par un vote à la majorité des $\frac{2}{3}$ des délégués des pays présents.

A.3 Organisme reconnu

Il appartient à chaque pays membre de déterminer l'organisme relevant de sa juridiction qui sera reconnu pour participer à tout championnat de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire organisé sous les auspices de la World/Europe Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation. Cependant, un seul organisme par pays peut être représenté aux assemblées des délégués de la World/Europe Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation par A4. L'organisme représentant chaque pays doit être membre de la World/ European Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation. Seule une fédération/association membre représentant le tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire de chaque pays est autorisée à être membre de la World/ European Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation.

A.4 Types d'adhésion

A4.1 Adhésion à part entière

Chaque pays accepté comme membre a le droit de nommer un représentant chargé de défendre ses intérêts et d'assister à toutes les réunions du comité des délégués de la WRABF/L'ERABSF.

A4.2 Autres membres

Chaque pays accepté comme membre dans les conditions fixées par le comité exécutif, conformément aux statuts, a le droit de désigner un représentant chargé de défendre ses intérêts et d'assister à toute réunion du comité des délégués de la WRABF/L'ERABSF.

A.5 Représentations multiples

Lorsque plusieurs organisations défendent les intérêts du tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire dans un pays donné, c'est à ce pays qu'il appartient de déterminer la représentation. Cependant, le Comité Consultatif de la WRABF/L'ERABSF ne reconnaîtra qu'une seule organisation par pays. Lorsqu'une association ou une fédération accepte cette responsabilité, elle est tenue de s'assurer que tous les concurrents de ce pays qui le souhaitent se voient offrir l'opportunité de se qualifier pour constituer les équipes représentant ce pays.

A.6 Affiliation internationale

Tout pays/association membre doit avoir été reconnu comme étant le représentant officiel et contrôlé du tir sportif de ce pays, afin que les délégués de ce pays puissent bénéficier d'un statut international complet.

A.7 Réunions du comité consultatif

Une réunion du comité consultatif se tiendra lors de chaque championnat mondial/européen de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire pour discuter des questions relatives au déroulement du championnat de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire.

La réunion du Comité Consultatif sera dirigée par le Président de la Fédération Mondiale/Européenne de tir sur tables et appuis à la carabine à air comprimé et à la carabine à percussion annulaire ou par son représentant s'il n'est pas disponible pour y assister. La représentation sera assurée par un délégué de chaque pays agréé qui pourra être accompagné d'un observateur officiel. Chaque délégué présent à la réunion dispose d'une voix. Le président peut avoir la voix de son pays ou une voix prépondérante, mais pas les deux.

A.8 Cotisations

Les pays membres sont responsables du paiement de toute cotisation ou de tout prélèvement déterminé de temps à autre par la réunion des délégués de la Fédération mondiale/européenne de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire.

Le non-respect des délais fixés pour le paiement de ces droits entraînera la non-acceptation des tireurs de ce pays dans toutes les manifestations organisées par la World Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation.

Le coût de l'adhésion annuelle à WRABF pour chaque pays est fixé à 50 \$ US. Cette somme doit être versée au trésorier au début de chaque année à partir de 2023. Les frais d'adhésion peuvent être ajustés de temps à autre par le comité exécutif de la WRABF.

Les frais d'adhésion annuels à l'ERABSF pour chaque pays sont fixés à 40 €. Cette somme doit être versée au trésorier au début de chaque année à partir de 2013. Les cotisations peuvent être ajustées de temps à autre par le comité exécutif d'ERABSF.

A.9 Conduite des épreuves

Un championnat du monde WRABF est organisé tous les quatre ans. Une Coupe du monde WRABF sera également organisée tous les quatre ans (en même temps et au même endroit que le Championnat d'Europe), (deux ans après et deux ans avant) chaque Championnat du monde. Toutes les épreuves de ces championnats se dérouleront conformément au présent règlement.

Si le pays hôte a l'habitude d'organiser des épreuves en équivalence métrique, il pourra le faire, mais toutes les épreuves de ce championnat se dérouleront en valeurs métriques.

A.10 Modifications des règles à utiliser lors du Championnat mondial ou européen de tir à la carabine à percussion annulaire

Si des modifications doivent être apportées à ces règles, elles doivent être communiquées aux membres du comité exécutif au moins un an avant la compétition, et la confirmation de ces modifications doit être approuvée lors de la réunion suivante du comité exécutif. Si aucun changement n'est signalé, la compétition se déroulera sur la base des informations publiées. Une modification temporaire pour un championnat spécifique peut être approuvée par le président ou son représentant, en consultation avec le comité d'organisation du championnat, sous réserve que la majorité des pays concurrents approuvent par écrit cette modification.

A.11 Nouvelles compétitions/épreuves

Le présent règlement contient toutes les épreuves qui sont actuellement approuvées par le comité des délégués pour les compétitions.

Si un membre souhaite proposer une autre compétition ou inclure une épreuve supplémentaire dans le programme, il doit en informer le Comité exécutif deux ans avant la compétition.

Cette demande doit être accompagnée du règlement de la compétition en vertu duquel l'épreuve sera organisée et de la confirmation que toutes les questions administratives (médailles, équipes, etc.) prévues dans ce règlement prévaudront.

A.12 Accréditation des concurrents

Seuls les concurrents désignés par leur pays/association affilié(e), qui ont rempli leurs obligations financières et qui possèdent la citoyenneté ou le statut de résident de ce pays, seront acceptés. En cas de doute, le lieu de résidence principal du tireur déterminera l'éligibilité, par la **vérification du passeport du concurrent**.

Lorsqu'un concurrent a déjà concouru pour un autre pays, ce tireur peut concourir pour un nouveau pays s'il possède la citoyenneté du nouveau pays.

A.13 Territoire ou Protectorat

L'association nationale de tir reconnue de ces territoires ou protectorats peut demander à être affiliée à la WRABF/L'ERABSF.

A.14 Nombre minimum de concurrents individuels

Pour qu'un championnat mondial/européen de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire soit organisé, il doit y avoir trente concurrents représentant un minimum de cinq pays. (Les niveaux de représentation des juniors seront fixés par les comités exécutifs de la WRABF et de L'ERABSF. Il n'y a pas de limite au nombre de concurrents juniors, dans l'espoir qu'un minimum d'une place soit attribué à chaque pays pour un représentant junior).

Le nombre minimum de concurrents de chaque pays est d'un concurrent.

A.15 Nombre maximum de concurrents individuels

Chaque pays participant peut inscrire un nombre illimité de concurrents dans chaque épreuve du championnat, en fonction du nombre de places qui lui ont été attribuées par le directeur de match/le comité d'organisation. Ce nombre dépend du nombre de pays participant au championnat. Cela peut inclure des juniors (qui doivent être âgés de 18 ans au plus dans l'année en cours) qui se verront attribuer des places par le comité exécutif en collaboration avec le directeur de match/le comité d'organisation. Les juniors participeront au championnat principal et pourront prétendre aux classements pour les juniors et les seniors.

Lorsque des places supplémentaires ou de réserve ne peuvent être partagées équitablement, les places de réserve seront attribuées aux pays sur la base d'un système de sélection fondé sur la moyenne des scores, afin de garantir la participation des meilleurs tireurs au championnat.

A.16 Compétition par équipes - Nombre minimum d'équipes

Il doit y avoir deux pays participants pour que les prix par équipe puissent être attribués. Toutefois, il doit y avoir trois équipes disponibles dans ces deux pays afin de pouvoir déterminer les premières, deuxième et troisième places. Les pays peuvent également inscrire des équipes juniors qui doivent faire partie des cinq équipes du pays. Il n'y aura pas d'équipes juniors distinctes dans le cadre de la compétition. Les juniors s'inscriront en tant qu'individus et concourront à la fois dans la catégorie junior et dans la catégorie ouverte. Les pays peuvent inscrire une équipe junior pour la catégorie ouverte uniquement.

A.17 Taille des équipes

Chaque pays peut inscrire jusqu'à cinq équipes de trois tireurs dans chaque épreuve/catégorie en fonction du nombre de places attribuées au pays (dont les membres de l'équipe peuvent être des juniors). Les noms des tireurs des équipes doivent être inscrits comme indiqué ci-dessus dans la SECTION Inscription. Jusqu'à cinq équipes de chaque pays peuvent participer à chaque catégorie ou match - en fonction des places attribuées aux pays. La notation se fera sur l'ensemble des scores réalisés en tant qu'individus, cumulés en tant qu'équipe inscrite de trois personnes, score maximum 2250 avec 75 X. Les changements de composition d'équipe doivent être effectués à 8h30 le jour du match. Les pays doivent sélectionner leurs équipes sur la base du mérite.

A.18 Remplaçants

Il est reconnu que les pays peuvent souhaiter disposer de remplaçants en cas de difficultés au sein d'une équipe lorsqu'il y a un prix d'équipe. Les remplaçants pourront tirer pendant les journées d'entraînement officielles et non officielles, mais ne seront pas autorisés à participer en tant que membre d'une équipe, à moins qu'ils ne remplacent officiellement un membre de l'équipe. (Tous les remplaçants peuvent tirer à titre individuel lors d'un match ou d'un championnat, à condition qu'ils se situent dans les limites de l'attribution des places d'un pays). Les remplaçants ne participeront pas à la cérémonie de remise des prix pour les épreuves par équipe, sauf s'ils ont remplacé un membre de l'équipe et tiré pour l'équipe. En cas de remplacement, le membre de l'équipe remplacé ne peut plus être inclus dans la cérémonie de remise des prix pour cette équipe.

A.19 Utilisation des remplaçants

Les changements de composition des équipes doivent être effectués avant le début des matches, au plus tard à 8h30 du matin prévu pour le début du premier match.

A.20 Équipes Participants aux compétitions

Pour qu'un score d'équipe soit enregistré, tous les membres de l'équipe doivent avoir participé à la catégorie spécifique de la compétition. Les équipes et leurs noms doivent être indiqués avant les épreuves ; ils doivent également être clairement affichés lors de l'épreuve, et tout changement doit être notifié par écrit avant le début de la rencontre.

A.21 Records des championnats du monde et d'Europe

Les records des championnats du monde et d'Europe de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire sont établis lors des épreuves de championnat et sont enregistrés sur les sites Internet des fédérations (mondiale et européenne) respectivement. Lorsque des records sont établis, une médaille ou un certificat doit être remis au détenteur du record en reconnaissance de son exploit.

A.21.a Records non confirmés

Les résultats publiés lors de chaque championnat peuvent être utilisés pour indiquer qu'un nouveau record non confirmé des championnats du monde de tir sur tables et appuis à l'aide de carabines à air comprimé et à percussion annulaire a été établi.

A.21.b Record confirmé

Le comité exécutif désigne un groupe technique chargé de la notation finale et de la confirmation des nouveaux records proposés. Ce groupe peut se réunir en personne ou par correspondance. Toutes les cibles qui constituent le record doivent être mises à la disposition du groupe technique par le chef d'équipe du tireur par l'intermédiaire du président de la WRABF/L'ERABSF ou son représentant, accompagnées du formulaire de candidature approprié.

Il appartiendra au président d'annoncer les nouveaux records ainsi obtenus. Il n'y aura pas de droit d'appel possible en raison des délibérations du groupe technique ou du président dans ce domaine. Les records établis seront enregistrés sur le site web de la WRABF/ L'ERABSF pour référence et score futurs. Les nouveaux records seront annoncés par le président sur le site officiel de la WRABF/L'ERABSF.

A.21.c Enregistrement des records

Enregistrement des scores : Enregistré en tant que tir. (en système métrique)

SECTION B Règles de compétition

B.1 DÉFINITIONS

B.2 Championnat

Le mot *championnat* renvoie au déroulement du tournoi dans son intégralité.

B.3 Épreuve

Le mot *épreuve* renvoie aux différentes épreuves listées séparément en SECTION D.

B.4 Agrégat

Le mot *agrégat* renvoie au score total des matches d'une journée, ou de tous les matches d'une catégorie de carabine, l'agrégat étant le score final. 25 diagrammes tirés à 25 mètres ou 50 mètres avec une limite de temps pour les matches de 20 minutes maximum en extérieur. Pour chaque catégorie de carabine, les concurrents doivent tirer trois cibles dans la même journée avec une rotation des postes de tir après chaque cible tirée. Un concurrent ne peut concourir qu'une seule fois dans chaque catégorie de carabine lors d'un même championnat. Des agrégats séparés pour les épreuves de carabine à air comprimé et de carabine à percussion annulaire seront enregistrés.

B.5 Match

Un *match* est une épreuve unique (une cible) dans un championnat.

B.6 Spécifications de la carabine

.22 Rimfire – Carabines chambrées en Short, Long ou Long Rifle.

Carabine à air comprimé - Carabines chambrées en .177, .20 ou .22 et dont la puissance/vitesse est indiquée dans la SECTION de désignation de la catégorie. Des chargeurs peuvent être utilisés.

L'utilisation d'équipement électronique sous quelque forme que ce soit dans toutes les catégories de carabine est strictement interdite, à l'exception des chronomètres électroniques. Toutefois, ces derniers doivent être muets afin qu'il n'y ait pas de son - les règles de l'esprit sportif s'appliquent.

Tir à la carabine à percussion annulaire

(a) International Sporter (IS).

Il s'agit d'une carabine dite Sporter dont le mécanisme de mise à feu est uniquement manuel et mécanique et dont le poids maximal ne dépasse pas 3,855 kg + 28 gr de tolérance = 3,883 kg, lunette de visée comprise. Tout poids quelconque supplémentaire ajouté au canon, les tuners ou tout dispositif joint au canon tendant à atténuer les vibrations de celui-ci ne sont PAS autorisés. N'importe quelle lunette de visée avec un grossissement maximal de 12X peut être utilisée. Toutefois, si des lunettes de visée à focale variable sont utilisées, elles devront être fixées avec du ruban adhésif et un mécanisme anti-tricherie à un grossissement maximal de 12 fois, par l'arbitre, pour toute la durée du match. Le canon/la culasse peut avoir un bedding et disposer d'une détente retravaillée (ou remplacée). Le profil du canon doit être une pièce de métal fixe, quelle que soit sa forme, sans aucun élément mobile, à l'exception de l'écrou de fixation du canon à l'action. (La crosse ou les crosses qui répondent aux règles de "clarification de la crosse" peuvent être utilisées (**voir APPENDICE F**). Aucune détente électronique ou assistée mécaniquement n'est autorisée.

(b) Carabine légère .22 Rimfire Rifle

La carabine **RF LR (RimFire Light Rifle)** est une carabine dont le mécanisme de mise à feu est uniquement manuel et mécanique et qui ne pèse pas plus de 10 1/2 livres (4,762 kg + 28 gr de tolérance = 4,79 kg), lunette de visée comprise. Toute modification peut être apportée à la carabine et n'importe quelle lunette de visée peut être utilisée. Les crosses d'usine ou les crosses

répondant aux règles de "clarification des crosses" peuvent être utilisées (**voir ANNEXE F**). Tout poids quelconque supplémentaire ajouté au canon, les tuners ou tout dispositif joint au canon tendant à atténuer les vibrations de celui-ci sont autorisés mais seront inclus dans le poids total de l'arme. Aucune détente externe électronique ou assistée mécaniquement n'est autorisée. Un ruban adhésif sur les crosses est autorisé.

(c) Carabine lourde .22 Rimfire Rifle

La carabine **RF HR (RimFire Heavy Rifle)** est une carabine dont le mécanisme de mise à feu est uniquement manuel et mécanique et dont le poids est limité à 15 livres (6,803 kg + 28 gr de tolérance = 6,831 kg) (y compris les accessoires - lunettes, dispositifs de mise à feu, etc.) Toute modification peut être apportée à la carabine et tout grossissement de lunette peut être utilisé. Les crosses d'usine ou les crosses conformes aux règles de "clarification des crosses" peuvent être utilisées (**voir l'annexe F**). Tout poids quelconque supplémentaire ajouté au canon, les tuners ou tout dispositif joint au canon tendant à atténuer les vibrations de celui-ci sont autorisés mais seront inclus dans le poids total de l'arme. Aucune détente externe électronique ou assistée mécaniquement n'est autorisée. Le ruban adhésif sur les crosses est autorisé.

Carabine à air comprimé.

(a) Carabine à air comprimé légère

Une carabine **AR LR (Air Rifle Light Rifle)** est une carabine dont le mécanisme de mise à feu est uniquement manuel et mécanique et qui ne pèse pas plus de 10 1/2 livres (4,762 kg+28gr de tolérance = 4,79Kg), lunette de visée comprise. Les crosses d'usine ou les crosses conformes aux règles de "clarification des crosses" peuvent être utilisées (**voir l'annexe F**). L'action peut être à ressort ou pneumatique ; les régulateurs d'air, les poids ajoutés au canon, les tuners ou tout dispositif joint au canon tendant à atténuer les vibrations de celui-ci sont autorisés mais seront inclus dans le poids total de l'arme. Les régulateurs d'air peuvent être utilisés s'ils font partie intégrante de la carabine à air comprimé.

Toute lunette de visée quel que soit son taux de grossissement peut être utilisée. Le canon ou l'action peuvent reposer sur un bedding, la détente peut être retravaillée (ou remplacée). La puissance doit être limitée à 16,27 joules (ou 12 pieds par livre) au maximum.

Les détentes électroniques intégrées sont autorisées, mais les détentes assistées mécaniquement ou électroniquement ne sont pas autorisées. Les détentes électroniques doivent faire partie intégrante de la carabine et aucune détente externe n'est autorisée. Le ruban adhésif sur les crosses est autorisé. Les chargeurs sont autorisés.

(b) Carabine à air comprimé lourde

La carabine **AR HR (Air Rifle Heavy Rifle)** est une carabine dont le mécanisme de mise à feu est uniquement manuel et mécanique, et dont le poids est limité à 15 livres (6,803 kg + 28 grammes = 6,831 kg) (y compris les accessoires - lunettes de visée, dispositifs situés à la bouche du canon, etc.) Les crosses d'usine ou les crosses répondant aux règles de "clarification de la crosse" peuvent être utilisées (**voir ANNEXE F**). Toute modification manuelle peut être apportée à la carabine et toute lunette de visée quel que soit son taux de grossissement peut être utilisée. Les régulateurs d'air peuvent être utilisés s'ils sont intégrés à la carabine à air comprimé. Les freins de bouche, tout dispositif à la bouche permettant de traiter des vibrations, les poids ajoutés au canon ou les tuners sont autorisés. Il n'y a pas de restriction sur la taille ou la capacité de la bouteille tant que la puissance maximale de 27,12 joules ou 20ft/lbs est conservée et qu'elle est intégrée à la carabine. (Les réservoirs d'air séparés ne sont pas autorisés, le réservoir doit faire partie de la carabine et du poids total autorisé).

Les détentes électroniques sont autorisées, mais les détentes assistées mécaniquement ou électroniquement ne sont pas autorisées. Les détentes électroniques doivent faire partie intégrante de la carabine et aucune détente externe n'est autorisée. Le ruban adhésif sur les crosses est autorisé. Les chargeurs sont autorisés.

(c) **Carabine à air comprimé illimitée - 50m**

Le but de cette catégorie de carabine à air comprimé est d'avoir une catégorie de carabine à air comprimé ouverte où les règles de poids, d'énergie, de vitesse et de crosse ne s'appliquent pas. Il s'agit de toute carabine ayant un mécanisme de mise à feu actionné manuellement, mécaniquement ou électroniquement.

Tout calibre de carabine à air comprimé jusqu'à 5,5 mm peut être utilisé. Les plombs et les balles de type slugs peuvent être utilisés. Les détentes électroniques intégrées sont autorisées et les détentes électroniques externes ne sont pas autorisées. La carabine peut être tirée sur un appui avant et arrière, à l'aide d'un bipied ou d'un sac en forme de X.

Les chargeurs sont autorisés.

Les silencieux/suppresseurs de bruit sont autorisés.

Il n'y a pas de restriction sur la taille ou la capacité du réservoir d'air de la carabine à air comprimé qui est monté sur la carabine. Le fait que la carabine puisse être attachée à un réservoir placé à l'extérieur est autorisé, à condition que cela puisse être fait en toute sécurité avec une bouteille de 3 litres maximum.

Cette attache est la connexion permanente d'un réservoir d'air tel qu'un réservoir Buddy au réservoir d'air d'une carabine à air comprimé. Une connexion fixe est établie entre le réservoir d'air de la carabine et le réservoir d'air externe.

Note sur l'illimité

Les règles sont à l'essai et seront évaluées lors des Championnats du monde de 2023. Si une règle semble dangereuse, le comité exécutif de la WRABF peut alors décider de la modifier.

(Réservoir Buddy uniquement - max 3l). Pendant les championnats, seules les réservoirs Buddy externes peuvent être utilisés. Les bouteilles de plongée ne sont pas autorisées.

Les réservoirs Buddy sont de petits réservoirs d'air compacts d'une contenance traditionnelle de 3 litres.

La cible standard WRABF RimFire (50m) est utilisée pour la distance de 50m.



Note

La notation doit être effectuée à l'aide d'un programme de notation électronique pour la distance de 50m. Le comptage électronique pour toutes les catégories est obligatoire uniquement lors des championnats du monde et des épreuves de la coupe du monde de la WRABF et de l'ERBSF. Voir la SECTION "L" pour les procédures de notation électronique.

B.7 Munitions

Les munitions de carabine à percussion annulaire doivent être des projectiles en plomb dans les calibres .22 Target Rimfire short, long ou long rifle. Les munitions de la carabine à air comprimé doivent être des plombs ou des balles de plomb de calibre .177, .20 ou .22. Les concurrents qui utilisent des munitions RimFire chargées à la main et/ou des munitions produites avec des balles chemisées, ou des munitions qui ne sont pas disponibles dans les points de vente habituels, seront disqualifiés.

B.8 Appuis

L'appui avant ne doit supporter que la partie avant de la carabine. L'appui arrière ne doit supporter que la partie arrière de la carabine. Aucun des appuis ne peut être fixé à la table, à la carabine ou l'un à l'autre, c'est-à-dire que les deux parties doivent pouvoir être déplacées indépendamment l'une de l'autre.

B. 8.1 Appui avant

En règle générale, l'appui avant, le trépied **ou le bipied** ne sont pas soumis à des restrictions en termes de poids, de matériau et de conception (voir l'annexe G). (**Si un appui avant est utilisé**, il doit être constitué d'un ou plusieurs sac(s) souple(s) rempli(s) d'un **matériau qui cède facilement à la pression ou au poids**).

La partie avant de la carabine ne doit entrer en contact avec aucune partie de l'appui autre que le ou les sac(s) (et la butée à l'avant de l'appui qui peut être utilisée pour déterminer la distance à laquelle la carabine est déplacée vers la cible). L'appui peut comporter des réglages verticaux et horizontaux, avec tout mécanisme approprié utilisé à cet effet.

Si un bipied est utilisé, une restriction de poids de 800 grammes est appliquée. Le bipied n'est pas pris en compte dans le poids de la carabine.

Si les bipieds peuvent s'orienter et s'incliner, les bipieds mécaniques eux permettent un mouvement de la même manière qu'un appui avant, c'est-à-dire un mécanisme permettant des réglages verticaux et horizontaux, et donc seront considérés comme un appui avant et pesés avec la carabine.

B.8.2 Appui arrière

Il peut s'agir d'un sac, d'une série de sacs **ou d'une structure pouvant être réglée en hauteur, qui supporte un sac souple**.

L'appui arrière et/ou les entretoises verticales ne doivent pas comporter de protubérances susceptibles d'être insérées dans le plateau de la table.

L'**appui** arrière ne doit pas être contenu de quelque manière que ce soit. L'appui arrière ne doit pas comporter de capacités de réglage horizontal ; seuls les mécanismes de réglage vertical sont autorisés, conformément aux règles ci-dessous.

8.2.1

Si un appui avant ou un trépied est utilisé, l'appui arrière peut incorporer des entretoises verticales telles que des réhausseurs en forme d'anneaux de style "donuts" ou une structure fixe.

Des surfaces antidérapantes peuvent être utilisées sur l'appui.

8.2.2

Si un bipied est utilisé, l'appui arrière peut comporter des entretoises verticales telles que des réhausseurs en forme d'anneaux, s'il n'est pas déjà doté de réglages mécaniques verticaux, pour faciliter l'acquisition de la cible.

Des surfaces antidérapantes peuvent être utilisées sur l'appui.

B.9 Sac de sable

Les sacs doivent être en cuir et/ou en tissu (nylon, polyester) et remplis d'un matériau qui cède facilement à la pression ou au poids, par exemple lors d'un test de pression du doigt.

Des surfaces antidérapantes peuvent être utilisées sur les sacs. Du talc ou des composés, matériaux ou rubans antidérapants peuvent être utilisés pour faciliter le recul de la carabine.

B.10 La contention des carabines afin de réduire ou de gérer le recul

Le recul de la carabine à percussion annulaire et de la carabine à air comprimé est négligeable, mais il peut être réduit par un poids extrême. A cet égard, les principes suivants s'appliquent :

- Les appuis avant et/ou arrière ne peuvent pas être utilisés pour limiter le recul de la carabine.
- En cas d'utilisation d'un appui avant ou d'un trépied, et en raison du poids extrême de ces équipements, la carabine doit pouvoir être levée verticalement **OU** la carabine doit pouvoir glisser librement d'avant en arrière pour déterminer si elle est bloquée dans l'appui.
- Si l'appui avant et/ou arrière ne peut être relevé qu'avec la carabine **OU si** la carabine ne peut être glissée dans l'appui avant ou arrière, c'est seulement dans ce cas que la règle du blocage doit s'appliquer. Les supports doivent alors être pesés avec la carabine pour déterminer l'éligibilité de l'ensemble.
- Si un bipied est utilisé, son poids est limité à 800 grammes. Les bipieds seront pesés séparément des carabines pour déterminer leur conformité. Tout poids de bipied supérieur à 800 grammes sera ajouté au poids total de la carabine.
- Les pieds de bipied doivent être conçus de manière à permettre le recul sur la table. Les pieds en caoutchouc ou en forme de pied de ski sont autorisés, mais les pieds à pointes et à griffes qui peuvent "s'enfoncer" dans la table pour gérer le recul sont interdits.
- Un sac ou un appui arrière utilisé avec un bipied suit les mêmes règles qu'avec un appui sur trépied, sauf dans les cas spécifiquement indiqués au point 8.2.2.
- Aucun équipement de concurrent ne peut être fixé à la table.
- Définition du blocage dans le contexte - le blocage dans un appui avant ou un trépied en compétition consiste à attacher une carabine à un poids très lourd, dépassant souvent les dix kilogrammes. Cet acte a le potentiel de réduire ou même d'annuler le recul de la carabine et est interdit.
- Un bipied, par nature, permet à une carabine de reculer. Il ne peut être retenu que sur la table, ce qui est interdit.

Tableau avec le poids autorisé et la largeur maximale de la crosse autorisée

Catégorie	Poids	Tolérance	Poids total	Largeur de la crosse	Tolérance	Largeur maximale
RF IS	8 1/2 lbs 3.855 kg	28 grammes 0.98767 onces	3,88 kg 8.5539 lbs	57,15 mm 2.25 pouces	1mm 0.0393" pouces	58,15 mm 2.2893" pouces
RF LR	10 1/2 lbs 4,762 kg	28 grammes 0.98767 onces	4,79 kg 10.560 lbs	76.2mm 3" pouces	1mm 0.0393" pouces	77.2mm 3.0393" pouces
RF HR	15 lbs 6.803kg	28 grammes 0.98767 onces	6,831 kg 15.059 lbs	76.2mm 3" pouces	1mm 0.0393" pouces	77.2mm 3.0393" pouces
AR LR	10 1/2 lbs 4,762 kg	28 grammes 0.98767 onces	4,79 kg 10.560 lbs	76.2mm 3" pouces	1mm 0.0393" pouces	77.2mm 3.0393" pouces
AR HR	15 lbs 6.803kg	28 grammes 0.98767 onces	6,831 kg 15.059 lbs	76.2mm 3" pouces	1mm 0.0393" pouces	77.2mm 3.0393" pouces

Remarque. Une tolérance de 1 mm est accordée pour la largeur de la crosse. Elle sert à compenser les erreurs d'étalonnage en cas d'utilisation d'un outil de mesure. Si l'on utilise un objet fabriqué pour correspondre exactement aux dimensions de la crosse, cet outil ne pourra pas s'adapter à la largeur maximale précise exigée de la crosse, par exemple 76,2 mm, d'où la tolérance de 1 mm. Les outils de mesure qui peuvent être placés sur la crosse pour en mesurer la largeur doivent donc être de la même taille que la largeur maximale, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Tableau avec le poids et la vitesse/énergie autorisée

Catégorie	Calibre	Poids	Vitesse maximale	Énergie	Tolérance (0,5%)
AR LR	.177	7,87 grains 0,509 gramme	828 fps 252,37 m/s	12 ft lb	832 fps 253,594 m/s
AR LR	.177	8,44 grains 0,546 gramme	800 fps 243,84 m/s	12 ft lb	804 fps 245,059 m/s
AR LR	.177	10,03 grains 0,649 gramme	734 fps 233,7 m/s	12ft lb	737 fps 224,6 m/s
AR LR	.177	10,34 grains 0,670 gramme	723 fps 220,37m/s	12 ft lb	727 fps 221,47 m/s
AR LR	.177	13,43 grains 0,870 gramme	634 fps 193,243 m/s	12 ft lb	637 fps 194,209 m/s
AR HR	.177	8,44 grains 0,546 gramme	1033 fps 314,858 m/s	20 ft lb	1038 fps 316,384 m/s
AR HR	.177	10,03 grains 0,649 gramme	947 fps 288,6 m/s	20 ft lb	951 fps 290,0 m/s
AR HR	.177	10,34 grains 0,670 gramme	933 fps 284,378 m/s	20 ft lb	937 fps 285,598 m/s
AR HR	.177	13,43 grains 0,864 gramme	818 fps 249,329 m/s	20 ft lb	822 fps 250,546 m/s
AR HR	.177	16,2 grains 1,049 gramme	745 fps 227,076 m/s	20 ft lb	748 fps 227,99 m/s
AR HR	.20	13,73 grains 0,889 gramme	809 fps 246,583 m/s	20 ft lb	813 fps 247,802 m/s
AR HR	.20	15,89 grains 1,029 gramme	752 fps 229,21 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124 m/s
AR HR	.20	18,13 grains 1,174 gramme	704 fps 214,579 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124
AR HR	.22	13,43 grains 0,870 gramme	818 fps 249,329 m/s	20 ft lb	822 fps 250,546 m/s
AR HR	.22	14,35 grains 0,929 gramme	792 fps 241,402 m/s	20 ft lb	795 fps 242,316 m/s
AR HR	.22	15,89 grains 1,029	752 fps 229,21 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124 m/s
AR HR	.22	18,13 grains 1,174 gramme	704 fps 214,579 m/s	20 ft lb	707 fps 215,494 m/s
AR HR	.22	25,39 grains 1,645 gramme	595 fps 181,356 m/s	20 ft lb	597 fps 181,966 m/s

B.11 Moyen de guidage

Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine qui, associés à tout équipement sont destinés à guider le retour de l'arme à la position de tir, sans la nécessité de pointer optiquement à chaque prise de visée doivent être considérés comme illégaux

B.12 Ligne de tir

La ligne de tir doit de préférence coïncider avec le bord avant de la table de tir. Sinon, la ligne doit être clairement indiquée sur la table.

B.13 Table

La table est une table de construction rigide à laquelle le tireur peut s'asseoir. Le tireur doit pouvoir régler la hauteur d'assise qui lui convient à l'aide du siège ou du tabouret qui doit être réglable. Les tables doivent être fabriquées de manière à permettre aux droitiers et aux gauchers de tirer.

Pendant un match, les concurrents ou les responsables d'équipe ne peuvent occuper aucune table s'ils ne participent pas à la compétition. Il y aura une ligne bien identifiée que les concurrents qui ne tirent pas ou les spectateurs ne devront pas franchir.

B.14 Position sur la table

La carabine doit être placée de façon à ce que la bouche du canon se situe à l'avant de la table et que la totalité du récepteur de la carabine soit derrière la ligne de tir.

B.15 Tables inutilisées

Aucun concurrent ou responsable d'équipe ne peut occuper une table lors d'un match auquel il ne participe pas personnellement.

B.16 Hauteur de la table

1. La hauteur de la cible doit être supérieure à la hauteur de la table et sera prise en compte lors de la demande d'attribution d'un site pour les championnats du monde ou d'Europe.
2. Dans les cas où cela n'est pas possible en raison de la conception ou des contours du stand de tir, une demande de dérogation doit être présentée à l'organe directeur au moins un an avant la date de la compétition. Cette demande doit être étayée par des mesures exactes de la hauteur de la table et de la hauteur de la cible à partir de la même ligne horizontale. L'approbation ne sera pas refusée sans raison.

SECTION C Conduite du championnat

C.1 Cibles

Les cibles utilisées pour le championnat sont les cibles officielles de la World Rimfire and Air Rifle Benchrest Federation. Pénalités encourus - pour avoir tiré sur un cadre de cible, une pénalité de 20\$/20€. Pour avoir tiré sur le logo ou les boîtes de score principales ou le code-barres avec l'identification du concurrent, une pénalité de 5\$/5€.

C.2 Configuration officielle des cibles

Une cible par match sera fournie à chaque concurrent, ces cibles devant être clairement marquées d'un "numéro de concurrent". Le numéro du concurrent doit être imprimé sur l'étiquette ou l'autocollant contenant le numéro du concurrent, la catégorie, le numéro de table, la série et le match.

C.3 Cible décrochée

Si une cible est décrochée pendant une série, cette série doit être arrêtée, la cible doit être repositionnée et 2 minutes supplémentaires doivent être accordées aux tireurs. Ceux-ci doivent tous rester en retrait pendant que la cible décrochée est repositionnée.

C.4 Cibles perdues

Si une cible est perdue (par la faute du stand ou des conditions météorologiques) et que le tireur a terminé toutes les autres cibles, le score de la cible perdue sera la moyenne de la meilleure et de la moins bonne des cibles restantes. Il incombe au personnel chargé des cibles d'assurer une protection adéquate des cibles contre les intempéries, etc. en les agrafant si nécessaire.

C.5 Affichage des cibles

Toutes les cibles terminées doivent être affichées dans une zone commune (mur des lamentations) et exposées à la vue de tous les concurrents. Aucun concurrent ne doit retirer quelle que cible que ce soit de l'aire d'affichage des cibles avant que l'ensemble des cibles de la journée n'ait été complété et que le temps de réclamation pour cet ensemble n'ait expiré, car cela annule tout droit de réclamation (voir C16). (Voir C16) Si une équipe ou un individu souhaite déposer une réclamation concernant la notation des cibles, etc., se référer à la SECTION E.9 ou 10 Procédures de re-notation des cibles.

En cas de problème concernant les agrégats, le comité de réclamation peut exiger que les cibles soient produites. Toutefois, il convient de noter que le re-notation des cibles ne peut être entreprise après l'expiration du temps de réclamation. Lorsque les cibles ont été pigées et indiquées par la lettre "P", elles ne peuvent pas être repigées. Dans des circonstances exceptionnelles dues à une réclamation, le comité de réclamation peut, à sa discrétion, utiliser un système EAGLE EYE pour déterminer le résultat. Il ne s'agit pas d'un droit automatique et il est laissé à la discrétion du COMITÉ DE RÉCLAMATION de vérifier et de modifier un score pigé.)

Le stockage des cibles sera assuré par le responsable du match/championnat. Si un concurrent est disqualifié pour une raison quelconque, telle qu'une non-conformité d'équipement, le score sera rapporté comme "DQ". Le directeur de match indiquera la raison de la disqualification dans les résultats du match. Si un concurrent ne termine pas sa cible dans le temps imparti, le score sera indiqué comme "DNF" (Did Not Finish).

C.6 Enlèvement des cibles

L'enlèvement prématuré des cibles par un concurrent avant l'expiration du temps de réclamation notifié pour chaque agrégat annule automatiquement tous les droits de réclamation et peut conduire à la disqualification. Le comité d'organisation doit prévoir un stockage adéquat des cibles pendant le championnat pour les concurrents qui ne souhaitent pas retirer leurs cibles avant la fin du championnat.

C.7 Installation dédiée à la notation des cibles

Il est nécessaire de disposer d'une installation séparée pour la notation des cibles, dont l'accès est interdit aux concurrents et au public. La notation des cibles doit être effectué par deux responsables techniques délégués, l'un effectuant une première notation à l'aide d'un équipement approuvé, l'autre faisant office de contrôleur de la notation des points et d'enregistreur. Le score de la cible doit être affiché sur le devant de la cible. Pendant les championnats, au cas où des scanners sont utilisés pour scanner les cibles, il doit toujours y avoir deux scanners qui peuvent servir de réserve.

C.8 Procédures de notation des cibles

8a Meilleur cordon

La prise en compte du meilleur cordon sera utilisée pour la notation des blasons de match. (Si l'impact touche le bord de la zone immédiatement supérieure, le score le plus élevé sera attribué). Un impact touchant la zone centrale intérieure du 10 (celle de la mouche) se verra attribuer une mouche notée X. En ce qui concerne la cible du 25 m, la mouche notée X doit être oblitérée pour compter. Pour chaque blason de match, le score, sous forme du nombre 10 moins les points à retirer du total éventuellement, doit être inscrit dans la case prévue à cet effet. Un tir dans un blason de match mais manquant le plus grand anneau vaut quatre (4)

points. Tous les tirs qui sont sujets à caution sont pigés. Les déchirures ou déformations sur la cible ne sont pas comptabilisées. Score parfait 250 (25 fois 10) et 25 mouches notées X.

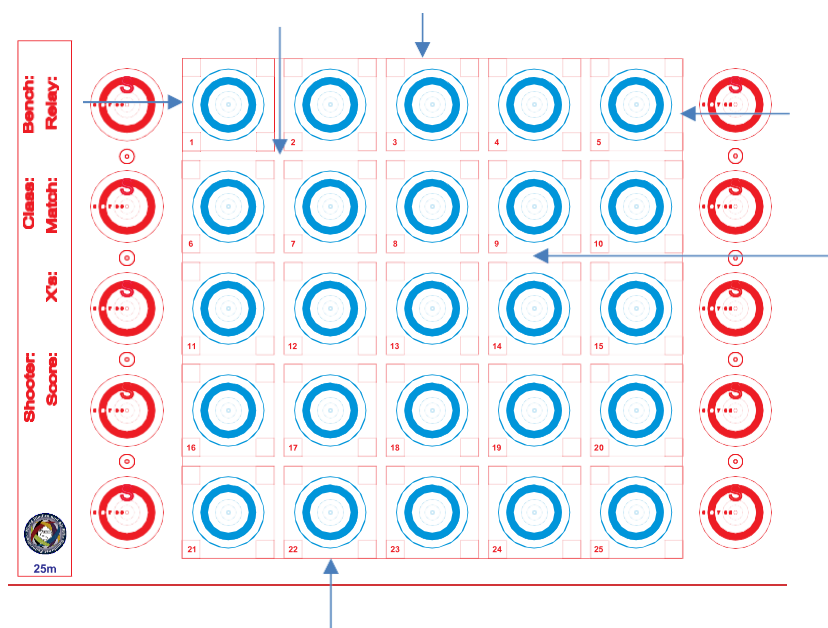
8b Blason de match.

Tous les tirs qui touchent ou pénètrent un blason de match seront comptabilisés, en tenant compte de l'erreur du premier tir (l'arbitre doit être informé de cette erreur avant de procéder à d'autres tirs). Aucun temps supplémentaire n'est accordé en cas d'erreur lors du premier tir.

La zone de notation est définie comme étant la zone correspondant à l'ensemble des 25 blasons de match.

Si un tir produit un impact entre les blasons d'essai (sighters) et un blason de match, il ne sera pas considéré comme un tir qui compte, **sauf si, lorsqu'il est pigé, cet impact touche un blason de match.**

La zone de notation est indiquée par les flèches ci-dessous.



8c Fiche de notation

Tous les tirs qui ne peuvent pas être notés visuellement seront vérifiés à l'aide d'une pige certifiée .224 pour le Rimfire et l'Air Rifle – et marqués sur la cible avec un "P" pour l'indiquer. Une cible ne peut pas être repigée dans le cadre de la vérification du score ; voir C5. La notation manuelle ne s'applique qu'aux compétitions organisées par des fédérations, des régions ou des clubs. Toutes les cibles des championnats WRABF/ERABSF seront notées électroniquement. Le processus de notation est décrit dans la SECTION L.

Les pige pour la carabine à percussion annulaire et la carabine à air comprimé seront de calibre .224. En ce qui concerne la carabine à air comprimé, afin que les petits calibres ne soient pas désavantagés par l'utilisation de plus gros calibres.

8d Tirs multiples sur les cibles

Si plusieurs tirs apparaissent dans un blason de match, seul le score le plus bas sera comptabilisé et **pénalisé** par la soustraction d'un point.

8e Tirs entre les blasons de match

Un blason de match est défini comme étant un diagramme constitué de 7 anneaux entourés d'un carré rouge.

Si un impact apparaît entre deux blasons de match cet impact sera pigé et l'on évaluera dans quel blason de match apparaît sa plus grande partie. Le blason de match présentant la plus grande partie de l'impact sera enregistré comme ayant été tiré.

Lorsqu'un tir est placé entre deux blasons de match et qu'il n'est pas possible de déterminer à quel blason de match le tir doit être attribué, le tir doit alors être attribué au blason de match de gauche, en d'autres termes au blason de match ayant le numéro le plus bas. Par exemple, si le tir est placé au centre entre les blasons de match numéros 4 et 5, le score sera attribué au blason de match numéro 4.

(Si plusieurs tirs apparaissent dans un blason de match, comme indiqué dans la règle 8b, la règle 8d s'appliquera toujours.)

8f Première erreur de tir

Si le premier tir touche involontairement un blason de match, l'arbitre de pas de tir doit en être informé avant que le second tir ne soit effectué. L'arbitre de pas de tir doit vérifier visuellement la cible à l'aide d'une lunette d'observation et noter l'impact sur la cible lorsqu'elle est retrouvée. Aucune pénalité ne sera encourue.

8g Premier raté (First Miss) noté FM

Tous les blasons de match porteront la mention FM.(First Miss) pour la première mouche non touchée ou oblitérée La personne responsable de la notation vérifiera les blasons de match en commençant par le blason de match n° 1. Le premier blason de match de la cible qui n'a pas un 10 sera enregistrée comme FM (**F**irst **M**iss – premier raté).

Si les boîtes de notation 1 à 25 ont toutes des 10 (250 points), il faut aller au blason de match n° 1 et cocher les mouches notées X. Le premier blason de match qui n'a pas une mouche notée X porte la mention FM.

Si l'égalité persiste (250 25X), passez au blason de match n° 1 et la première mouche notée X qui n'est pas complètement oblitérée sera enregistrée comme FM (tous les FM sont enregistrés dans la zone de score de la cible et non dans les boîtes de notation). Lorsque plus d'une cible est tirée au cours d'une compétition et que les scores sont à égalité, aller à la deuxième cible pour déterminer le premier raté.

8h Impression des résultats

Une fois que tous les résultats ont été enregistrés pour une catégorie, les résultats préliminaires sont imprimés. La personne responsable e la notation examinera alors cette impression pour y déceler les erreurs évidentes et les corriger. Il examine ensuite l'imprimé à la recherche d'éventuelles égalités que le programme de notation n'aurait pas brisées. Si c'est le cas, il l'indiquera sur l'imprimé et informera également le comité de réclamation de l'existence d'une égalité. Les résultats sont ensuite affichés avec les cibles et étiquetés "résultats préliminaires".

Comptage des points et utilisation d'une pige .224	
es impacts des balles .22 sur la cible sont plus petits que le diamètre de la balle. La pige de calibre 22 mesure.224 de bord à bord. Une balle de RF de calibre .22 a un impact compris entre .215 et .219. Utilisez la pige pour tous les tirs qui sont proches. Note : Ce tir sur la cible de 50m sera comptabilisé comme un 7 puisque la pige ne touche pas l'anneau du 8.	
Note : Ce tir sur la cible de 50m sera comptabilisé comme un 10 puisque la pige touche l'anneau du 10.	
Note : Ce tir sur la cible de 50m sera comptabilisé comme une mouche notée X puisque la pige touche l'anneau de la mouche notée X.	
Note : Ce tir sur une cible de 25m compte comme un 10 seulement parce que la pige touche l'anneau du 10. L'anneau du 10 doit être complètement oblitéré pour être comptabilisé comme une mouche notée X.	
Note : Ce tir sur la cible de 25m sera comptabilisé comme une mouche notée X puisque la mouche en p+entier est oblitérée par la pige.	

8i Notation électronique

En cas d'utilisation d'un système de comptage électronique des points, le directeur de match veillera à ce que les règles ci-dessus soient appliquées le cas échéant ou si nécessaire, nonobstant tout droit de réclamation, en recomptant les points de manière manuelle, etc.

SECTION C Procédures de réclamation et commandements sur le pas de tir

C.9 Egalité : Procédure du comité de réclamation

C9a Ex aequo sur cible (Cible unique)

Les égalités sont départagées par le score, puis par le nombre des mouches notées X, puis par le premier raté. Si l'égalité persiste, le premier raté sur les mouches notées X sera utilisé pour départager les ex-aequo.

C9b Égalité de l'agrégat portant sur 3 cibles

Dans un match pour une catégorie spécifique, les égalités de score et de mouches notées X seront départagées en comparant le score sur la première cible - le score le plus élevé gagne et s'il y a encore égalité, le score sur la deuxième cible et s'il y a encore égalité, le score sur la troisième cible pour déterminer le vainqueur. Si, après la comparaison des scores sur la troisième cible, l'égalité persiste, le premier raté noté FM sur la première cible sera recherché, si l'égalité persiste, le premier raté noté FM sur la deuxième cible sera recherché, si l'égalité persiste, le premier raté noté FM sur la troisième cible sera recherché.

Si l'égalité persiste après avoir tenu compte de ce qui précède, les tireurs ex aequo seront alors considérés comme ayant la même position.

C9c Ex aequo au classement général (Plus de 3 cibles - équipes)

En cas d'égalité de score total et de nombre de mouches notées X, ces égalités seront départagées en comparant le score sur la première cible du tireur ayant obtenu le meilleur score (n°1) - le meilleur score gagne et s'il y a encore égalité, le score sur la deuxième cible et s'il y a encore égalité, le score sur la troisième cible, etc. pour déterminer le vainqueur. Si l'égalité persiste, le deuxième tireur de l'équipe (N°2) qui a obtenu le meilleur score gagne, et ainsi de suite.

Note : Pour départager les tireurs en d'égalité de score cumulé, le terme "score" étant défini comme étant le total points + mouches notées X's le terme "score" inclura le premier rate noté FM pour départager les ex-aequo en commençant par la cible 1, puis en passant à la cible 2 et ensuite à la cible 3. Si l'égalité persiste, le premier raté FM du tireur ayant réalisé le deuxième meilleur score sera déterminé. Si l'égalité persiste, le premier raté noté FM du troisième tireur sera déterminé.

Si l'égalité persiste, après avoir procédé à l'examen détaillé en C9c, les équipes ayant le même score seront considérées comme ayant la même position à l'arrivée.

C.10 Contre-cibles fixes

Des contre-cibles fixes sont souhaitables mais facultatives. Lorsqu'elles sont utilisées, elles sont placées derrière les cadres des cibles pour tous les matches. Elles doivent être placées comme suit ;

À 3 pieds/1m derrière le cadre de la cible.

Dans le cas de tirs croisés ou de cibles sujettes à caution, celles-ci ne doivent pas être retirées des cadres jusqu'à ce que le problème soit résolu par le personnel technique. Toute méthode équitable et appropriée d'utilisation des contre-cibles sera discutée avant le match afin que tous les tireurs comprennent leur utilisation.

C.11 Commandements - Instructions générales à l'occasion du premier match

Avant chaque série du premier match de la journée, des instructions générales doivent être annoncées par l'arbitre. Elles devraient être identiques ou similaires aux suivantes, tout en tenant compte des exigences locales :

- *Pendant le match, en cas d'urgence nécessitant un cessez-le-feu immédiat, je donnerai l'ordre "Urgence - cessez le feu - déverrouillez vos verrous".*
- *Cela permettra à toutes les carabines d'être en sécurité sans extraire la douille de la chambre. Cet ordre ne sera donné qu'en cas d'urgence telle que la permission de tirer ne peut vous être donnée.*
- *Si une situation exigeant une suspension temporaire des tirs se présente, je commanderai :*
- *"Suspendez vos tirs – en tirant pour libérer votre carabine si éventuellement vous y aviez introduit une balle ou en retirant la culasse ou en insérant le drapeau de culasse.*
- *Pour les carabines à air comprimé, il faut lire "ouvrez vos mécanismes de mise à feu".*
- *Ne placez aucune munition dans l'action avant que le commandement "Commencez le tir" soit donné*

C.12 Commandements standards – À Chaque match

Pour que le championnat se déroule sans confusion, il convient d'utiliser les commandements suivants.

1) Ceci est la série XXX, le match XXX, la catégorie XXX, tireurs préparez-vous !

Les concurrents sont appelés à rejoindre les tables **7 minutes** avant le départ de la compétition pour installer leur carabine et leurs appuis. Toutes les carabines doivent être en sécurité, avec les chargeurs ou les culasses enlevés selon l'action.

2) Tireurs êtes-vous prêts ?

Les concurrents ont la possibilité de demander aux arbitres de pas de tir un délai supplémentaire pour s'installer (pas plus de trois minutes) s'ils rencontrent des problèmes avec leur équipement. Cette option ne sera accordée qu'une seule fois au cours d'un match.

3) Insérez la culasse dans votre carabine/ Retirez le drapeau de culasse !

4) Vous avez 20 minutes pour terminer ce match : le commandement "Commencez le tir" sera réalisé par un coup de sifflet

Le début des tirs se fait au coup de sifflet.

Aucun concurrent ne doit quitter **sa table** avant la fin du match. Aucun concurrent ne doit franchir la ligne de tir une fois que la série a commencé. Il perdra cette série s'il est en retard et la cible sera notée **DNF (Did Not Finish)**. Tout coup de feu tiré avant le début du coup de sifflet entraînera la disqualification du tireur.

Si un enregistrement audio est disponible pour annoncer le début du match et le temps restant, l'enregistrement audio doit être audible par tous les concurrents.

5) Le temps restant sera annoncé à :

15 minutes, 10 minutes, 5 minutes, 3 minutes, 1 minute et 30 secondes.

6) Le commandement "Cessez-le-feu" se fera par un coup de sifflet. Retirez les culasses des carabines/insérez le drapeau jaune de culasse et quittez les tables ! Tout tir effectué après le coup de sifflet entraînera la disqualification du tireur. Tout l'équipement doit être retiré de la table après que les carabines ont été vérifiées et déposées à l'abri dans leur mallette ou sur des racks.

Interprétations

- Aucune munition réelle ne peut être placée dans la carabine avant que le commandement de commencer le tir ne soit donné.*
- Le chronométrage commence au début du mot "commencer", ou au début du coup de sifflet.*

C. Le chronométrage s'arrête à la fin du coup de sifflet, ou à la fin de "Cessez le feu".

d. Tout coup de feu tiré avant le commandement "Commencez le tir" ou après le "coup de sifflet" ou "cessez-le-feu", entraînera la disqualification du tireur qui ne pourra plus participer au reste de la journée de tir.

C.13 Commandement d'urgence

En cas d'urgence, l'arbitre de pas de tir en chef donnera un ordre de "cessez le feu" selon C.8. Ce commandement doit être obéi immédiatement et aucun autre coup de feu ne doit être tiré. Avant de "recommencer le tir", l'arbitre de pas de tir en chef accordera 2 minutes de temps supplémentaire et informera les tireurs en conséquence, cependant cette allocation ne peut pas dépasser le temps initial du match.

Si le match est arrêté, trois choses doivent se produire : toutes les armes doivent être mises en sécurité - la culasse retirée ainsi que le chargeur, le drapeau jaune de sécurité inséré - et vérifiées. Le match sera soit abandonné, soit repris. En cas de reprise, personne ne quitte la table à l'exception du concurrent ayant un problème, 5 minutes supplémentaires sont ajoutées au temps restant pour remettre en place les appuis, etc. En cas d'abandon, le match sera reprogrammé après une pause d'au moins 30 minutes. **Tout coup de feu tiré après l'arrêt du sifflet entraînera la disqualification du tireur.**

Note - Les commandements vocaux sont préférables à un sifflet pour les commandements d'urgence. Cependant, l'arbitre de pas de tir en chef doit avoir un sifflet au cas où un arrêt du match serait nécessaire – en cas de tir croisé ou de défaut mécanique d'un matériel de tireur, (ou même de présence d'un animal errant, de personnes sur le stand de tir, etc.). Ceci permettra à toutes les carabines d'être en sécurité sans extraire la douille de la chambre. Ce commandement ne sera donné qu'en cas d'urgence telle que nous ne pouvons pas vous permettre de libérer votre carabine en tirant.

C.14 Comité de réclamation

Il incombe au comité d'organisation de mettre en place une commission de réclamation chargée d'examiner les griefs soulevés par les concurrents concernant toute question liée au déroulement du championnat.

C.15 Composition du comité de réclamation

Le comité de réclamation est composé du directeur du championnat et de quatre concurrents expérimentés (n'appartenant pas au pays hôte) nommés parmi les participants. Il est préférable que les concurrents soient remplacés quotidiennement pendant la durée du championnat. Le comité d'organisation peut également nommer un comité technique composé de personnes expérimentées qui ne sont pas des concurrents et qui ont la capacité d'agir indépendamment des équipes concurrentes.

C.16 Procédure de réclamation

Toutes les réclamations doivent être rédigées sur le formulaire prescrit (voir annexe formulaire A) et accompagnées d'un dépôt de 20 \$US/20€ ou d'un montant équivalent en monnaie locale.

En cas d'acceptation de la réclamation, ce montant sera rendu intégralement ; dans le cas contraire, il sera conservé par le comité d'organisation.

Toutes les réclamations doivent être soumises dans les **30 minutes** suivant le grief allégué ou l'affichage de la dernière cible de la catégorie spécifique concernée.

Toute disqualification (**DQ**) doit être motivée par écrit au délégué de l'équipe qui dispose d'un délai d'une heure pour demander un réexamen de la décision.

C.17 Décisions du comité de réclamation

Les décisions du comité de réclamation sont définitives, s'imposent et donc il n'est pas possible de faire appel de ces décisions.

C.18 Esprit sportif

Il ne doit pas y avoir de comportement turbulent sur le pas de tir ou à proximité de celui-ci pendant le tir d'un match. Chacun doit traiter tous les tireurs comme il aimerait être traité s'il était sur le point de réaliser un nouveau record. Si des concurrents causent des troubles, une réclamation peut être déposée qui peut conduire à une disqualification ou à un avertissement. Les concurrents qui ont un grief doivent s'assurer que le directeur de match, l'arbitre ou le responsable du stand de tir est au courant. Ils détermineront la marche à suivre. Une perturbation peut être considérée comme :

- a. Téléphones portables qui s'éteignent. (Les téléphones portables sont interdits sur le pas de tir)
 - b. Se déplacer de la ligne de tir alors que la série de tir n'est pas terminée.
 - c. Conversations avec des personnes se trouvant sur le pas de tir ou dans la zone des spectateurs pendant que les concurrents tirent.
 - d. Nettoyage des carabines, sauf dans les zones de nettoyage prévues à cet effet
 - e. Réglages majeurs des carabines.
 - f. Renseignement des tireurs, sous toutes ses formes
 - g. Aucun concurrent ne doit entrer dans le pas de tir une fois que le match a commencé. S'il a manqué le début du match ou de la série, il perd cette série, car cela perturbe les autres tireurs.
 - h. Les réglages majeurs ne sont pas autorisés, les réglages mineurs tels que les réglages sur le tuner ne sont autorisés qu'à partir de la position assise et dès lors que la carabine reste pointée dans la direction de la cible. Cette liste n'est pas exhaustive.
 - i. Les concurrents doivent rester assis jusqu'à la fin de chaque série. Aucun concurrent ne doit entrer sur le pas de tir une fois que le match a commencé. S'il a manqué le départ de la série, il perd cette série, car il perturbe les autres tireurs. Ce qui précède s'applique aux spectateurs, à qui il sera demandé de faire le moins de bruit possible et qui, s'ils continuent, seront priés de quitter les lieux pendant que le tir se poursuit. Les spectateurs ne doivent en aucun cas se trouver dans la zone de tir et ne doivent pas engager de conversation avec les concurrents, qu'ils soient en train de tirer ou non.
- L'abus d'alcool et de substances n'est toléré dans aucun sport. Si un concurrent est considéré comme étant en état d'ébriété de quelque manière que ce soit, il sera retiré du pas de tir et sera soumis à un test d'ébriété. S'il s'avère positif, il sera disqualifié - voir ci-dessous. (VEUILLEZ NE PAS BOIRE ENTRE LES MATCHES OU SUR LE PAS DE TIR)
- k. Réservoirs d'air supplémentaires - il ne devrait pas y avoir de changement de réservoir pour la catégorie **AR Unlimited** et si des problèmes surviennent avec les réservoirs, les concurrents ne devraient pas être autorisés à les modifier, à les changer ou à les réparer pendant le match au détriment des autres concurrents.
 - l. Les concurrents ne doivent pas quitter leur siège pendant un match, sauf en cas d'urgence.

C.19 Disqualification

Lorsqu'un concurrent a été disqualifié pour une raison particulière, cette disqualification durera le jour où il tirera dans une catégorie spécifique du championnat. S'il est membre d'une équipe, cette équipe sera également disqualifiée par défaut. La personne disqualifiée recevra un avertissement officiel afin d'éviter que d'autres problèmes ne surviennent au cours d'un championnat.

Il est à noter qu'une disqualification totale du championnat ne sera prononcée qu'en dernier recours, mais le comité organisateur se réserve le droit d'avertir les concurrents de cette mesure si les problèmes persistent pendant l'événement.

SECTION D Épreuves approuvées et délais

D.1 Épreuves approuvées

Les épreuves approuvées pour le championnat du monde de tir sur tables et sur appuis à la carabine à air comprimé et à la carabine à percussion annulaire sont détaillées ci-dessous :

D.2 Épreuves obligatoires (en fonction du nombre d'inscriptions aux épreuves, le calendrier ci-dessous n'est qu'une suggestion - le directeur de match peut préciser l'ordre des épreuves avec celles à 25 m en premier et celles à 50 m en second, ou ce qui convient au stand spécifique où se déroule le championnat). Conformément à la règle E.4, un nombre maximum de 12 séries par jour sera tiré avec un maximum de 4 séries par cible.

Jour 1 Championnat de carabine à air comprimé AR LR - 25m - Cibles No 1 & 2 & 3

Jour 2 Championnat de carabine à air comprimé AR HR - 25m - Cibles No 1 & 2 & 3

Jour 3 Championnat illimité 50m - Cibles No 1 & 2 & 3

Jour 4 Championnat Rimfire Int. Sporter - 50m - Cibles No 1 & 2 & 3

Jour 5 Championnat Rimfire RF LR - 50m - Cibles No 1 & 2 & 3

Jour 6 Championnat Rimfire RF HR- 50m - Cibles No 1 & 2 & 3

Note : Les épreuves de carabine à air comprimé seront toujours tirées en premier. En toutes circonstances, les épreuves de carabine à air comprimé seront tirées en premier.

Les autres catégories doivent être disputées dans l'ordre suivant :

En premier lieu : l'International Sporter, en deuxième lieu : les épreuves de la catégorie légère de carabine à percussion annulaire et en troisième lieu : les épreuves de la catégorie lourde de carabine à percussion annulaire. Une journée d'entraînement devrait également être prévue dans le cadre de ce calendrier pour les épreuves de carabine à air comprimé et les épreuves de carabine à percussion annulaire (éventuellement après les épreuves de carabine à air comprimé ou même pendant toute la durée du championnat). La pesée est effectuée avant le début de l'épreuve.

Épreuves facultatives

Avec la croissance rapide de la catégorie carabine à air comprimé illimitée dans le monde entier, cette catégorie peut également être incluse lors d'une compétition, et il appartient à la WRABF/L'ERABSF et au comité d'organisation d'en décider.

D.2a Alternative métrique

Voir SECTION A.9

D.2b Match d'entraînement

Un match d'entraînement sera organisé le premier jour de la compétition. Si le temps est limité, l'échauffement ou l'entraînement pendant le championnat peut être supprimé à la discrétion du directeur de match.

D.3 Limites de temps

Matches - le temps limite est de 20 minutes. Il n'y aura pas d'exception à l'obligation pour tous les concurrents de terminer leur série de tirs dans le temps imparti.

D.4 Séries suivantes

Il ne doit pas s'écouler plus de 20 minutes entre la fin d'un match de championnat et le début de la même série dans le match suivant. L'arbitre appellera les concurrents sur la ligne au moins dix minutes avant que le commandement de commencer le tir ne soit donné, pour permettre aux appuis et autres équipements d'être mis en place et ajustés.

SECTION E Dispositions techniques

E.1 Arbitres de pas de tir

Lors de la sélection du personnel technique et bénévole, une attention particulière doit être accordée à la compétence des arbitres de pas de tir et à leur connaissance de ces règles. Il est préférable de rechercher des personnes bien expérimentées qui ont une capacité reconnue à arbitrer les matches d'une manière compatible avec l'événement. L'accent doit être mis sur la capacité à gérer des problèmes tels que les tirs croisés, les défaillances du système de cibles, etc. Chaque arbitre ou responsable de la sécurité utilisera le guide de sécurité de l'arbitre et du concurrent.

E.2 Procédures de mise en place des équipes

L'attribution des positions sur la ligne de tir pour le championnat se fera par tirage au sort, immédiatement après la date de clôture des inscriptions finales, sur la base suivante :

La répartition des équipes sur les tables disponibles sera effectuée de manière équilibrée.

Il appartiendra à chaque chef d'équipe, au moment de l'inscription finale, de communiquer l'ordre de tir qui a été choisi pour chacun des membres de son équipe. En l'absence d'un tel avis, le comité d'organisation procédera à l'attribution des postes de tir à sa discrétion.

Dans le cas où des concurrents sont nommés sans faire partie d'une équipe, chacun se verra attribuer les tables ou les postes de tir disponibles à la discrétion du comité d'organisation.

E.3 Rotation des tables

La rotation des tables est obligatoire. Si nécessaire, un tirage au sort sera effectué avant le premier match de la journée. Toute méthode équitable et raisonnable est autorisée. Le système de rotation à utiliser doit être communiqué à tous les pays au moment de l'appel à candidatures. Si un pays souhaite adopter un système qui n'a pas été utilisé précédemment lors du championnat du monde de tir sur tables et sur appuis à l'aide de carabines à percussion annulaire et à air comprimé, une consultation avec le président de WRABF doit être entreprise afin d'obtenir un consensus.

Il est préférable que la rotation sur les six jours de compétition soit consécutive.

C'est-à-dire que pendant la durée du championnat, les tireurs se déplacent sur toute la largeur du stand.

E.4 Séries

Douze (12) séries de 20 minutes devraient être le maximum programmé pour une journée, afin de permettre une compétition ordonnée.

E.5 Agrégats non finis

Si un agrégat n'est pas terminé le jour prévu, l'agrégat reprendra le lendemain matin là où il s'était arrêté.

E.6 Service des résultats

Il est nécessaire de fournir aux concurrents un service de résultats précis et en temps voulu. Il est obligatoire d'utiliser un programme de notation électronique précis pour traiter les résultats afin de garantir un style de présentation et une précision adéquate. Toutefois, une copie papier de tous les résultats doit être conservée en cas de défaillance de l'ordinateur. La notation doit être effectuée dans une zone privée et sécurisée, réservée uniquement au personnel technique officiel. La notation des cibles doit être effectuée par au moins deux officiels techniques délégués, l'un d'entre eux se chargeant de la notation principale à l'aide d'un équipement approuvé. Le score de la cible doit être affiché sur la face avant de la cible. Une pige doit être utilisée lors de tous les matches officiels. Désigné par le directeur de match pour noter les cibles, le(s) responsable(s) de la notation doit(vent) utiliser la même pige pour toute la compétition. Pour toutes les catégories, la pige doit être une pige de .224.

E.7 Affichage des résultats

Des panneaux d'affichage adéquats sont nécessaires pour afficher les résultats au fur et à mesure de la compétition. Ils doivent être facilement accessibles aux concurrents et au public. Aucun concurrent ou personne du public n'est autorisé à toucher une cible avant l'expiration d'un délai de 30 minutes à la fin de la journée de championnat. Il doit être clairement indiqué dans les instructions du championnat, où les résultats officiels seront affichés, afin d'éviter toute confusion concernant les exigences en matière de réclamation. Les résultats globaux ainsi affichés devront comporter l'heure exacte de l'affichage et l'heure d'expiration des droits de réclamation (15 minutes). Les scores et les records des championnats seront enregistrés électroniquement sur les sites web appropriés ; national, continental et les sites web de la WRABF/ L'ERABSF.

Note : Les organisateurs d'une épreuve désigneront un groupe de notation pour la notation finale des nouveaux records proposés. Ces groupes peuvent se réunir en personne ou par correspondance. Toutes les cibles qui constituent le record doivent être mises à la disposition du "groupe de notation" par le capitaine d'équipe du tireur. Notation indépendante par les personnes responsables de la notation au sein de la WRABF/ L'ERABSF. Le(s) groupe(s) devra(ont) personnellement inspecter et recompter indépendamment la cible, en fournissant au Comité Directeur et au candidat les résultats de leurs efforts. Il appartiendra au président de la WRABF/ L'ERABSF d'annoncer tout nouveau record sur les sites Internet appropriés. Il n'y a pas de droit d'appel possible à la suite de la notation.

E.8 Zone d'inspection

Il sera nécessaire de désigner un lieu pour la mise en œuvre des procédures d'inspection afin de s'assurer que les armes à feu sont conformes à ces règles. Le matériel utilisé pour l'inspection doit être disponible au moins deux jours avant la compétition, afin que les personnes aient la possibilité de tester leur matériel pour s'assurer qu'il est conforme à ces règles.

E.8.1 Qualifications requises des inspecteurs

Les inspections doivent être effectuées par du personnel connaissant parfaitement les règles.

E.8.2 Formulaire d'inspection

Il est souhaitable qu'un formulaire d'inspection normalisé soit utilisé par souci de cohérence et pour que le personnel du stand puisse le repérer facilement si une enquête plus approfondie est nécessaire.

Voir l'annexe E pour une proposition de formulaire.

E.8.3 Autocollant(s) de certification.

Un autocollant d'inspection/approbation, qui peut être posé sur la carabine, doit être disponible. Ces autocollants doivent être propres à chaque championnat et conservés en lieu sûr.

E.8.4 Équipement de certification.

La liste suivante est recommandée.

- Règle (mètre ruban) ou gabarit de taille de carabine
- Gabarit pour mesurer la largeur de la crosse. La dimension de ce gabarit doit être exactement 1mm plus grande que la largeur de stock autorisée.
- Des balances calibrées (de préférence électroniques) d'une capacité nominale de 10 kg.
- Chronographe pour mesurer l'énergie effective du plomb en joule (ft/lbs), ou la vitesse pour toutes les carabines à air comprimé.

E.8.5 Inspection obligatoire

Tous les concurrents doivent présenter pour inspection, à l'heure prévue, toutes les carabines destinées à être utilisées dans le championnat. Le non-respect de cette obligation entraînera la disqualification de l'épreuve.

E.8.6 Échec de l'inspection

Les carabines qui échouent à l'inspection peuvent être soumises à une nouvelle inspection après d'éventuels ajustements, mais avant le début de la compétition.

E.8.7 Tolérance de poids pour chaque catégorie

Toutes les carabines doivent être pesées avant le début du match afin que personne n'ait la mauvaise surprise de constater que son équipement dépasse le poids autorisé. Si une carabine s'avère dépasser le poids autorisé après la fin d'un match, le score doit être rapporté comme "DQ" (comme pour toute autre disqualification). Il est également recommandé de peser les armes de tous les tireurs classés en premier. Au moment de la pesée, une tolérance de **28 g ou 1 once** sera accordée pour tenir compte d'une éventuelle imprécision/étalonnage de la balance. Un autocollant d'inspection/approbation, qui peut être apposé sur la carabine, doit être disponible. Ces autocollants doivent être propres à chaque championnat et conservés en lieu sûr. Une zone de pesée et d'inspection doit être disponible sur le site.

E.8.8 Inspection aléatoire

À la discrétion du directeur du championnat, les tireurs peuvent être tenus de soumettre leur(s) carabine(s) à une nouvelle inspection à n'importe quel moment du championnat. Le directeur n'est pas tenu de donner un préavis pour ces inspections. Si un responsable du contrôle des carabines constate qu'un élément de l'équipement, déjà soumis à un contrôle préliminaire, est modifié ou remplacé, le concurrent sera immédiatement disqualifié pour l'ensemble du match ou, dans des cas spécifiques, pour l'ensemble du championnat.

E.8.9 Procédure de vérification de la puissance de la carabine à air comprimé

La puissance de la carabine à air comprimé sera vérifiée avant le match, il faut donc disposer d'un système de chronographe approprié à chaque épreuve.

Chaque concurrent à l'aide du chronographe se doit de vérifier la puissance de sa carabine à air comprimé avec les plombs ou les balles qu'il utilisera pendant la compétition.

Une séquence de 5 coups sera mesurée par un chronographe (vitesse moyenne des 5 coups). La pression minimale dans les réservoirs d'air des concurrents sera de **190 bars** avant que l'épreuve ne puisse avoir lieu.

Comme les chronographes actuels de haute qualité affichent un niveau de précision de 99,5 %, un niveau de tolérance de +/- 0,5 % sera autorisé.

Énergie cinétique (ft/lbs) = poids (grains) x vitesse (ft/sec) x vitesse (ft/sec)/

450240 ou Énergie (Joules) = poids (kilogrammes) x vitesse (m/sec) x vitesse (m/sec)/2

Catégorie	Calibre	Poids	Vitesse maximale	Énergie	Tolérance (0,5%)
AR LR	.177	7,87 grains 0,099 gramme	828 fps 252,37 m/s	12 ft lb	832 fps 253,594 m/s
AR LR	.177	8,44 grains 0,546 gramme	800 fps 243,84 m/s	12 ft lb	804 fps 245,059 m/s
AR LR	.177	10,34 grains 0,670 gramme	724 fps 220,675 m/s	12 ft lb	727 fps 221,59 m/s
AR LR	.177	13,34 grains 0,864 gramme	636 fps 193,853 m/s	12 ft lb	639 fps 194,767 m/s
AR HR	.177	8,44 grains 0,546 gramme	1033 fps 314,858 m/s	20 ft lb	1038 fps 316,384 m/s
AR HR	.177	10,34 grains 0,670 gramme	933 fps 284,378 m/s	20 ft lb	937 fps 285,598 m/s
AR HR	.177	13,34 grains 0,864 grammes	821 fps 250,241 m/s	20 ft lb	825 fps 251,46 m/s
AR HR	.177	16,20 grains 1,049 gramme	745 fps 227,076 m/s	20 ft lb	748 fps 227,99 m/s
AR HR	.20	13,73 grains 0,889 gramme	809 fps 246,583 m/s	20 ft lb	813 fps 247,802 m/s
AR HR	.20	15,89 grains 1,029 gramme	752 fps 229,21 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124 m/s
AR HR	.20	18,13 grains 1,174 gramme	704 fps 214,579 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124

AR HR	.22	13,43 grains 0,870 gramme	818 fps 249,329 m/s	20 ft lb	822 fps 250,546 m/s
AR HR	.22	14,35 grains 0,926 gramme	792 fps 241,402 m/s	20 ft lb	795 fps 242,316 m/s
AR HR	.22	15,89 grains 1,029 gramme	752 fps 229,21 m/s	20 ft lb	755 fps 230,124 m/s
AR HR	.22	18,13 grains 1,174 gramme	704 fps 214,579 m/s	20 ft lb	707 fps 215,494 m/s
AR HR	.22	25,39 grains 1,645 gramme	595 fps 181,356 m/s	20 ft lb	597 fps 181,966 m/s

Pour vérifier la puissance maximale de 16,27 joules (12 ft/lbs) ou de 27,12 joules (20 ft/lbs), les carabines à air comprimé doivent être testées selon la procédure suivante :

Le tireur doit fournir ses propres plombs ou balles (slugs) pour le test. Ces plombs doivent être pesés (poids moyen de 10 plombs) et leur énergie maximale doit être calculée. Cependant, à des fins de test uniquement, les plombs ou les balles (slugs) ne doivent pas être plus légers que :

- 8,44 grains/ 0,547 gramme pour la catégorie LR pour le calibre 0,177
- 13,34 grains/0,864 gramme pour la catégorie LR pour le calibre 0,177
- 10,34 grains/ 0,67 gramme pour la catégorie HR pour le calibre 0,177
- 13,73 grains/ 0,89 gramme pour le calibre 0,20 (pour toutes les catégories)
- 15,89 grains/ 1,03 gramme pour la catégorie LR pour le calibre 0,22
- 18,13 grains/ 1,175 gramme pour la catégorie HR pour le calibre 0,22mm

Mise en garde - S'il y a un problème constant avec les tests utilisant les plombs standard ci-dessus - en raison d'une mauvaise lumière/chaueur ou d'un autre problème qui peut affecter le chronographe/ou par nomination - le concurrent peut choisir, avec la permission du directeur de match, d'avoir la même procédure de test (comme indiqué ci-dessus) mais en utilisant ses propres plombs, en travaillant dans le cadre des règles susmentionnées. Cette procédure aura lieu après que tous les autres tests aient eu lieu, ou si possible avant le premier match.

E.8.10 Conformité de la carabine et/ou de l'équipement

En cas de non-conformité des carabines et de l'équipement constatée par le(s) responsable(s) du contrôle des armes et de l'équipement, les concurrents ont la possibilité de remplacer ou d'ajuster leur carabine/équipement, mais ils n'y sont autorisés que jusqu'au plus tard 15 minutes avant le début de la série/du match. Les concurrents peuvent également faire une réclamation pour obtenir la permission d'utiliser l'équipement ou la carabine en question en s'adressant par écrit aux arbitres du championnat qui prendront la décision finale. Si cela n'est pas fait à temps pour le début de la série, l'arbitre de pas de tir en chef a le droit d'autoriser le tireur à concourir dans le but de ne pas gêner ou ralentir le début de la compétition. Dans cette situation, le directeur de match prendra une décision finale à la fin de la série/du match pour savoir si l'équipement/la carabine satisfait aux règles imposées. Si ce n'est pas le cas, la carabine/l'équipement sera jugé non conforme et le concurrent sera disqualifié pour ce série/match. Il est de

la responsabilité du concurrent de s'assurer que toutes les règles sont comprises et de demander des éclaircissements si ce n'est pas le cas.

E.9 Erreur de notation

Lorsqu'un concurrent considère qu'une erreur évidente a été commise, il peut demander aux responsables de notation des cibles de voir la cible ou la feuille de résultats et de résoudre le problème. En cas de doute, le concurrent peut déposer une réclamation officielle conformément aux procédures de réclamation.

E.10 Procédure de re-notation des cibles

Une fois qu'une cible a été notée électroniquement, elle ne peut pas être renotée. La seule façon pour qu'un blason de match soit renoté consiste à poser une réclamation, de manière à ce que l'impact litigieux puisse être pigé par les membres du comité de réclamation.

E.11 Retrait des culasses

Toutes les culasses doivent être retirées de toutes les carabines, sauf sur ordre de l'arbitre en chef du pas de tir. Les carabines qui ne peuvent pas / n'ont pas de culasse à retirer, doivent avoir inséré dans la chambre un drapeau de culasse jaune qui montre visiblement que la chambre est vide. Cette disposition s'applique derrière la ligne de tir et dans toutes les autres zones du stand de tir, y compris les installations des concurrents, les zones de stationnement, etc. La violation de cette règle peut entraîner la disqualification du championnat à la discrétion du directeur du championnat.

E.12 Procédures en cas de tir croisé

Il est de la responsabilité du tireur de tir croisé d'avertir immédiatement l'arbitre de pas de tir en chef d'un tel événement, et de tirer ensuite le reste de ses tirs sur sa propre cible. Un tireur qui fait un tir croisé et qui ne prévient pas l'arbitre de pas de tir en chef, sera considéré comme ayant fait un tir croisé par inadvertance et ne sera pas disqualifié, mais sera pénalisé comme indiqué à l'article E.12.2. Seul le nombre requis de tirs est comptabilisé sur la cible du tireur de tir croisé, plus la pénalité pour chaque tir croisé.

E12.1 Transfert entre tirs croisés

Un tir croisé notifié sera transféré sur la cible correcte et inclus dans le score du match avec une pénalité de 5 points.

E12.2 Pénalité par tir croisé

Les tirs croisés seront pénalisés de 5 points pour chacun des blasons de match de la cible du tireur ayant effectué les tirs croisés. Si le tir croisé ne peut pas être identifié (2 impacts au même endroit), la partie innocente se verra attribuer le score le plus élevé qui sera enregistré sur son blason de match.

E12.3 La partie innocente

Le concurrent, sur la cible duquel un tir croisé a été placé, est tenu d'en informer l'arbitre de pas de tir en chef.

E12.4 Défaut de notification

Tout tireur dont il est constaté qu'il a effectué des tirs croisés, et qui n'a pas prévenu l'arbitre, et dont la cible montre plus que le nombre de tirs requis, y compris les tirs croisés sur une autre cible, sera considéré comme ayant essayé de dissimuler le fait et sera disqualifié de l'épreuve.

E12.5. Choix de nouveau tir

La partie innocente peut choisir de tirer à nouveau sur le même blason de match après que l'arbitre a inspecté le tir croisé ou peut choisir de tirer à nouveau sur un blason d'essai voisin en tant que blason de match enregistré. L'avis doit être donné à l'arbitre de pas de tir en chef pour qu'il puisse l'authentifier.

E.13 Indicateurs de vent

On peut utiliser les indicateurs de vent présents sur le site ou les concurrents peuvent apporter les leurs. Les indicateurs de vent ne doivent pas être apparaître plus hauts qu'une ligne allant du dessus de la table au bas de la cible. Les organisateurs doivent placer suffisamment d'indicateurs de vent avant le début du match. Il est possible que les indicateurs de vent soient déplacés ou enlevés après chaque série (cible), en fonction de la nature du stand de tir où se déroule le championnat - si c'est le cas, il faudra prévoir du temps pour cela au cours des matches de chaque journée. La rotation des tables devra être envisagée pour faciliter ce processus. Si un indicateur de vent est dans la ligne de mire d'un tireur, l'un des arbitres déposera l'indicateur de vent concerné sur le sol. Cela doit être fait avant le début du match. Pour plus de clarté, le déplacement des indicateurs de vent est sous le contrôle de l'arbitre de pas de tir en chef et ne doit pas interférer avec le bon déroulement du match. L'utilisation de l'électronique sous toutes ses formes est strictement interdite dans toutes les catégories de carabines et cela inclut les indicateurs de vent électroniques.

E.14 Carabine défectueuse lors d'un match

Un changement de carabine est autorisé pendant la compétition si une carabine est déclarée comme présentant un défaut, en particulier lorsque cela concerne la sécurité, et qu'elle est considérée comme dangereuse. Dans ce cas, le concurrent demandera à l'arbitre de pas de tir en chef de voir la carabine et éventuellement de la remplacer par une nouvelle. L'arbitre de pas de tir en chef peut autoriser le changement d'arme avec une carabine de la même catégorie, après quoi la carabine défectueuse sera envoyée pour inspection par les personnes responsables du contrôle des armes et des équipements (**L'arbitre devra décider si le match peut continuer ou doit être arrêté en fonction de la gravité du défaut et si le changement de carabine va gêner les tireurs qui continuent le match**). Aucun temps supplémentaire ne sera accordé aux concurrents lorsque cette situation se produit, et ils ne seront pas autorisés à tirer à nouveau la série. Si l'inspection confirme le défaut, alors, après la fin de la série, le tireur conservera le score réalisé avec la nouvelle carabine. **Si le défaut est fabriqué par le concurrent pour obtenir un avantage, ou si la responsabilité du concurrent est engagée en raison d'une négligence, une disqualification automatique du match sera appliquée.**

SECTION F Stand de tir et installations 25 mètres / 50 mètres

F.1 Installations minimales du stand de tir pour l'organisation d'un championnat du monde ou d'Europe de tir sur table et appuis effectués avec des carabines à percussion annulaire et des carabines à air comprimé

- La ligne de tir doit être composée d'au moins QUARANTE (40) tables.

- Il doit y avoir des cadres de cibles robustes à la fois à 25m et à 50m.
- Il doit y avoir une zone couverte suffisante pour tous les concurrents afin de les protéger du soleil direct et de la pluie, et un espacement permettant aux tireurs droitiers et gauchers de se sentir à l'aise. L'aire de tir couverte ne constitue pas un stand de tir intérieur si les cibles sont encore à l'air libre.
- Tous les matches de 25m et 50m se dérouleront à l'extérieur.
- Le personnel chargé de la notation des cibles et d'établir les classements doit disposer d'installations fermées.
- Un espace couvert adéquat doit être prévu pour l'exposition des cibles terminées.
- Des installations sanitaires adéquates doivent être prévues pour les concurrents (hommes, handicapés et femmes), le personnel technique et les spectateurs, ainsi que pour les participants handicapés.

F.2 Inspection et certification des stands de tir

Il incombe à l'association hôte de s'assurer que le stand de tir et les installations sont d'une qualité suffisante pour le déroulement du championnat et qu'ils sont couverts par une assurance appropriée.

Il appartiendra au délégué international du pays d'accueil de fournir au comité des délégués l'assurance que ces conditions ont été remplies.

En cas de doute ou d'inquiétude, il appartiendra au comité des délégués et/ou au président de désigner une personne compétente pour procéder à une inspection pré-championnat afin de s'assurer que toutes les normes sont respectées.

F.3 Stand - Tables

Le stand de tir doit être équipé de tables adéquates pour faire face au nombre de participants attendus au championnat. Aucune norme internationale n'a été élaborée en ce qui concerne la taille, l'espacement, etc., mais le comité des délégués doit être convaincu qu'une compétition juste et équitable sera offerte. Les tables doivent être recouvertes d'un toit pour protéger les concurrents du soleil et de la pluie.

F.4 Nombre minimum de concurrents

Les championnats d'Europe ou du monde doivent réunir un minimum de trente concurrents, représentant au moins cinq pays, avec un minimum d'un concurrent individuel représentant chaque pays. Pour qu'un pays puisse placer une équipe dans la compétition, il doit avoir au moins trois concurrents.

F.5 Nombre maximum de concurrents

Chaque pays peut inscrire un certain nombre de concurrents pour chaque épreuve/match du championnat, y compris les juniors - cela dépend toutefois du nombre de places allouées au pays par le directeur de match/comité d'organisation. (Pour clarifier, lors de certaines compétitions, un pays peut se voir attribuer 6 places, lors d'une autre, il peut se voir attribuer 9 places ou plus. Cela dépend du nombre de tables disponibles et du nombre d'autres pays présents).

F.6 Les équipes

Pour qu'un résultat par équipe soit affiché, il faut qu'au moins **deux pays aient** des équipes inscrites dans un match et qu'au moins trois équipes de ces deux pays soient inscrites. Chaque pays peut inscrire jusqu'à trois équipes de trois tireurs dans chaque match/catégorie.

F.7 Série.

Tous les concurrents de chaque série doivent, si possible, concourir dans la même catégorie. Si le temps est limité et que le nombre de concurrents par catégorie est faible, des catégories mixtes peuvent être organisées pour chaque série, à la discrétion du directeur de match.

Note : 12 (douze) séries par jour sera le maximum programmé pour permettre une compétition ordonnée et équitable. Trois cibles seront tirées par chaque concurrent en une journée pour chaque catégorie autorisée avec rotation des tables, le résultat final constituant la base du "classement mondial" dans la discipline.

Le stand où se déroulent ces épreuves majeures doit à l'intérieur disposer d'un parking pour les voitures des concurrents et des visiteurs, les camping-cars, un accès pour les services d'urgence; la possibilité de stocker les carabines et l'équipement dans une zone protégée pendant la compétition ; une zone séparée pour la notation et les responsables techniques ; une zone couverte adéquate pour l'exposition des cibles terminées et, enfin, une zone séparée couverte pour le repos et la détente des concurrents.

Il incombe aux organisateurs de s'assurer que le stand de tir et les installations sont conformes aux normes requises pour le déroulement du match/championnat. La WRABF/L'ERABSF désignera une personne compétente pour effectuer une inspection pré-championnat afin de s'assurer que toutes les normes sont respectées.

F.9 Toilettes

Tous les sites doivent être équipés de toilettes pour hommes et pour femmes, à une distance de marche raisonnable des installations d'entraînement, avec des installations sanitaires spéciales pour les athlètes en situation de handicap.

SECTION G Cérémonie, réunions et distribution des médailles

G.1 Cérémonies de remise de médailles

Il appartient au comité d'organisation de déterminer le style et le lieu des cérémonies de remise des médailles en fonction de ses propres installations. Ces cérémonies se tiendront à la fin de toutes les compétitions de carabine à air comprimé et à la fin de toutes les compétitions de carabine à percussion centrale.

G.2 Cérémonie d'ouverture

Une cérémonie d'ouverture est une excellente occasion de promouvoir le sport devant des invités et de préparer le terrain pour la compétition. Il est suggéré d'envisager très tôt une liste d'orateurs invités qui sont importants pour le sport. La venue des hommes politiques, des fonctionnaires municipaux, etc. doit souvent être réservée plusieurs mois à l'avance. La pratique normale veut qu'une telle cérémonie soit organisée le matin de l'ouverture de la compétition, mais d'autres options peuvent être envisagées. Le style et le contenu de la cérémonie sont laissés à la discrétion de l'association hôte. Un insigne de concurrent sera remis à chaque participant à la fin de la cérémonie d'ouverture.

G.3 Cérémonie de clôture

Le style et le format de la cérémonie de clôture doivent également être pris en compte. Il est généralement admis qu'une cérémonie semi-formelle se doit d'être organisée.

Il est recommandé que les équipes de chaque pays soient présentées lors de cette cérémonie en guise de reconnaissance de leur participation.

G.4 Autres cérémonies

Toute cérémonie supplémentaire est laissée à la discrétion du comité d'organisation.

G.5 Réunions

Les réunions doivent se dérouler comme suit :

Réunion technique : Elle se tiendra au stand de tir, si un lieu approprié est disponible, au moins 24 heures avant le début de la compétition. Il y aura une réunion technique pour le tir à l'air comprimé et pour le tir à la carabine à percussion annulaire avant le début des matches.

L'objectif de cette réunion est de s'assurer que le personnel essentiel et les responsables des équipes sont informés des dispositions finales prises pour le championnat et de répondre à d'éventuelles préoccupations.

La présence des personnes suivantes est obligatoire :

- A Tous les chefs de délégation et les interprètes, le cas échéant
- B Tout le personnel technique
- C Autres responsables d'équipe/entraîneurs - facultatif (facultatif).

Voir l'annexe F pour l'ordre du jour.

(Note : Cette réunion n'est pas destinée aux concurrents).

Assemblée générale de la WRABF/ L'ERABSF

Cette réunion se tient généralement à mi-parcours du championnat. Elle doit être organisée en dehors du stand de tir, dans un lieu facilement accessible (hébergement de l'équipe ou autre). (Logement de l'équipe ou similaire).

Il ne faut pas prévoir de la commencer avant 19h30.

G.6 Distribution des médailles

La liste suivante de médailles/prix doit être présentée à chaque championnat pour chaque catégorie.

Senior Individuel aux trois premiers de chaque catégorie/épreuve - **Or, Argent, Bronze. (18 médailles si la catégorie illimitée est également tirée).**

Équipes aux trois premières équipes de chaque catégorie/épreuve - **Or, Argent, Bronze. (54 médailles si la catégorie illimitée est également tirée)**

Si le nombre de concurrents juniors est suffisant, les dispositions suivantes s'appliquent également ;

Juniors Individuel aux trois premiers de chaque catégorie / épreuve - Or, Argent, Bronze. ***Sous réserve d'un minimum de trois participants dans chaque catégorie applicable.***

Cela n'interdit pas aux tireurs juniors de remporter des médailles dans la SECTION individuelle senior ou par équipe.

Dans ce cas, ils recevront deux médailles. S'il n'y a pas assez de participants juniors pour permettre l'obtention d'une médaille en individuel junior, les participants seront éligibles à une médaille en individuel senior.

G.7 Prix

Grand agrégat Championnat individuel basé sur des agrégats de deux armes - carabine à air comprimé AR LR et HR

Grand agrégat Championnat individuel basé sur des agrégats de deux armes - carabine à percussion annulaire RF LR et HR

Grand agrégat du championnat individuel basé sur des agrégats de trois armes - carabine à percussion annulaire RF IS, LR et HR

Grand agrégat du championnat individuel basé sur des agrégats de 5 armes - AR LR et AR HR, RF IS, RF LR et RF HR - ceci est à la discrétion de l'organisateur.

Championnat individuel Grand Agrégat basé sur les agrégats de 6 armes AR LR et AR HR, RF IS, RF LR et RF HR et carabine à air comprimé Unlimited (50m) - ceci est à la discrétion de l'organisateur.

G.8 Prix discrétionnaires

- À la discrétion du comité d'organisation, des **écussons Top 10/20 peuvent être attribués.**
- **Des pins** seront attribués à ceux qui obtiennent un score de 250 sur une cible à la carabine à air comprimé à 25 m ou à la carabine à percussion annulaire à 50 m. Si la catégorie carabine à air comprimé illimitée est tirée à 50m, des pins seront également attribués.

Des prix peuvent également être suggérés pour :

- Les juniors et les seniors à la discrétion du Comité exécutif.

G.9 Prix de participation

Le comité d'organisation doit fournir une médaille ou un écusson à tous les concurrents inscrits en guise de reconnaissance de leur participation. Des certificats de participation peuvent également être fournis à toutes les personnes qui terminent le championnat.

Les participants peuvent acheter des écussons, des t-shirts ou d'autres articles du championnat - les fonds seront versés à la WRABF/L'ERABSF et/ou à l'organisateur du championnat.

SECTION H Droits d'inscription et modalité

Inscription

Les matches/séries commenceront aux heures indiquées dans le programme des épreuves qui sera distribué à tous les concurrents au moment de l'inscription. Les inscriptions seront closes avant le début du championnat.

Les pays demanderont d'abord à obtenir les places requises. Les formulaires d'inscription initiale des concurrents doivent être remplis et signés par chaque concurrent et soumis par leur organisation nationale, tant pour les individus que pour les équipes. L'inscription finale aura une date limite fixée avant l'épreuve par souci de clarté. Les noms des concurrents peuvent changer, mais aucune autre inscription ne sera faite après la clôture des inscriptions. Le paiement des droits doit être effectué au plus tard un jour avant le début du championnat ou du match. Il incombe aux organisations nationales de s'assurer que le paiement des droits d'inscription est effectué en totalité à la date prévue ou avant cette date au nom de tous les tireurs de l'organisation. Les paiements individuels ne seront acceptés que dans des circonstances exceptionnelles. Tous les concurrents doivent s'inscrire en indiquant leur nom, leur catégorie, leur arme, leur calibre et leur numéro de licence.

Un numéro individuel de concurrent sera attribué et placé sur chaque cible. Les concurrents doivent s'assurer qu'ils connaissent le numéro de la cible qu'ils utilisent.

H.1 Droits d'inscription

Il incombe au comité d'organisation de publier au moins 12 mois à l'avance le montant des droits d'inscription raisonnables qui seront demandés. Les délégués internationaux doivent se mettre d'accord sur leurs coûts.

H.2 Responsabilité du paiement des droits d'inscription

Il incombe aux organisations reconnues d'effectuer le paiement intégral des droits d'inscription avant la date limite au nom de tous les tireurs de cette organisation. Aucun paiement ne sera accepté de la part de particuliers. L'inscription individuelle est payable par catégorie. L'inscription des équipes est gratuite.

H.3 Coût des journées d'entraînement

Le coût des journées d'entraînement officielles doit être inclus dans les droits d'inscription de chaque épreuve du championnat. Le coût des journées d'entraînement non officielles peut être facturé séparément à la discrétion du comité organisateur.

Toutes les dispositions relatives au coût des journées d'entraînement doivent être indiquées dans les informations fournies relatives à l'inscription.

H.4 Inscriptions tardives

L'acceptation des inscriptions tardives est laissée à la discrétion du comité d'organisation.

L'acceptation d'inscriptions tardives ne doit pas désavantager les pays qui ont respecté les délais d'inscription. Le comité d'organisation est autorisé à appliquer un taux de pénalité pour les inscriptions tardives.

SECTION I Sécurité du stand de tir et procédures

La sécurité des concurrents, des responsables et des spectateurs est primordiale. Il est de la responsabilité de tous les participants de s'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées, et aucun manquement ne sera toléré. Le directeur de match, le responsable du stand de tir ou les responsables de la WRABF seront chargés de veiller à ce que les mesures de sécurité appropriées soient prises. Il est attendu du directeur de match et de tous les concurrents qu'ils exercent le meilleur de leur jugement pour faire de notre sport un sport sûr pour tous ceux qui y participent. L'arbitre en chef de pas de tir se doit de réviser les règles de sécurité de base si nécessaire avant un match s'il y a un doute que quelqu'un présent ne soit pas au courant des règles en vigueur sur le stand de tir. Les chefs d'équipe / capitaines d'équipe, même s'ils ne participent pas aux compétitions, ont la responsabilité de s'assurer que tous les participants se conforment à cette exigence.

Veillez consulter la partie des règles de sportivité C18i consacrée à la consommation et l'abus d'alcool et de substances illicites sur le stand de tir.

I.1 Arbitres de pas de tir

Il incombe aux arbitres de pas de tir de superviser tous les matches et de faire respecter toutes les règles de sécurité. Le refus de se conformer à un ordre de sécurité de l'arbitre est un motif d'exclusion du concurrent du stand de tir. Une disqualification peut être prononcée si ces procédures ne sont pas respectées. Un arbitre peut disqualifier un concurrent pour avoir enfreint toute règle énoncée dans le présent règlement de la WRABF. Si l'arbitre disqualifie un concurrent, celui-ci doit avoir la possibilité de terminer la série qu'il a commencée. Cela permettra au concurrent de déposer une réclamation contre la disqualification. Les arbitres doivent mettre en garde contre la disqualification des concurrents pour des raisons autres que la sécurité sur le stand de tir.

I.2 Ensemble de commandements standards

Les règles du stand de tir de chaque installation peuvent varier d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du comité d'organisation de chaque championnat de s'assurer que les exigences individuelles qui peuvent s'appliquer sont communiquées aux participants. Cependant, au minimum, un ensemble de commandements standards est fourni (voir C11 et C12).

I.3 Espaces publics

Il incombe à chaque tireur de veiller à ce que les déplacements avec des armes à feu dans les lieux publics se fassent en toute sécurité et de manière appropriée. Les chefs d'équipe ont la responsabilité de veiller à ce que tous les participants se conforment à cette exigence. Toutes les carabines doivent être rangées dans un sac ou une mallette.

I.4 Les règles de sécurité reconnues s'appliquent.

4a Toutes les carabines dotées d'un mécanisme de mise à feu sûr à commande manuelle et mécanique ou électronique doivent être équipées de verrous de pontet.

4b Les mouvements d'armes à feu dans les zones publiques doivent se faire dans une mallette fermée. Cette disposition s'applique à l'arrière de la ligne de tir et aux autres zones communes du stand de tir, telles que les installations pour les concurrents, les aires de stationnement, etc.

4c Les carabines ne doivent JAMAIS se trouver sur la table avant que l'arbitre de pas de tir en chef appelle le concurrents de la série à venir y installer leur matériel et après avoir déterminé que le champ de tir est sécurisé. Lorsque quelqu'un est sur le champ de tir de tir, AUCUNE CARABINE ne sera autorisée sur les tables.

4d À tout moment sur le stand de tir, toutes les culasses doivent être retirées de toutes les carabines, sauf sur ordre de l'arbitre de pas de tir en chef. Les carabines qui ne peuvent pas / n'ont pas de culasse à retirer, doivent avoir un dispositif inséré dans la chambre qui montre visiblement que la chambre est vide (la culasse peut être insérée ou le verrou d'arrêt retiré seulement après le commandement "Insérez la culasse dans votre carabine par l'arbitre de pas de tir en chef).

4e En aucun cas un tireur ne chargera une cartouche dans une carabine avant le commandement "Commencez le tir".

4f Les armes à feu et l'équipement ne peuvent pas être retirés de la table avant la fin du match, sauf autorisation de l'arbitre de pas de tir en chef. Le tireur qui doit abandonner la table pendant la compétition, même momentanément, doit avoir été autorisé uniquement par l'arbitre de pas de tir en chef et laisser l'arme sur l'appui avant, culasse enlevée ou avec le drapeau **jaune** de culasse inséré. **A la fin de la série, le concurrent doit déclarer sa carabine en sécurité à l'arbitre et montrer la culasse de sa carabine.**

SECTION J Exigences relatives aux concurrents

J.1 Langue officielle

La langue officielle du championnat est l'anglais et tous les ordres et instructions sont donnés dans cette langue.

J.2 Numéro de concurrent

Chaque concurrent doit recevoir un numéro de concurrent individuel et une identification du pays qu'il représente, qui peuvent être attachés aux vêtements de compétition. Cette identification doit être portée et toujours visible lorsque le concurrent se trouve sur le stand de tir.

J.3 Badge d'identification

Chaque concurrent doit recevoir un badge avec son nom, son pays et son numéro de concurrent, qui peut être utilisé à des fins d'identification sur le stand de tir et lors des réceptions.

J.4 Tableau d'affichage officiel

Le comité d'organisation établira un tableau d'affichage officiel et en indiquera l'emplacement aux concurrents et aux officiels. Toutes les communications officielles doivent être affichées sur ce tableau afin que tous les participants soient également informés.

J.5 Concurrents en situation de handicap

La WRABF et l'ERABSF soutiennent positivement la participation des tireurs en situation de handicap à leurs championnats. Aucune restriction spécifique n'est imposée, mais les comités d'organisation doivent tenir compte des exigences en matière d'accès et de toilettes. Si un participant a besoin d'une autorisation spéciale en raison d'un handicap physique, la demande doit être faite par écrit au président ou à la personne désignée suffisamment tôt pour qu'une décision puisse être prise.

SECTION K Responsables et devoirs

Général

Toute personne peut occuper plus d'un poste de responsable de championnat. Dans la mesure du possible, il est suggéré que les matches soient programmés de manière à ce que les personnes occupant les postes de responsables puissent également participer aux matches. Toutes les règles s'appliquent aux responsables / arbitres de pas de tir etc.

Les responsables seront les suivants : directeur de match ; arbitre de pas de tir en chef ; responsable du contrôle des armes et de l'équipement ; arbitre chargé de la notation des cibles et arbitres de pas de tir.

Définition et fonctions

K.1 Directeur de match/championnat.

Le directeur de match/championnat est le responsable chargé d'organiser la compétition, d'envoyer les programmes et les formulaires d'invitation aux participants. Il peut nommer des collaborateurs et des superviseurs lorsqu'il existe des besoins spécifiques en matière de logistique, de sécurité et d'installations de tir. Il est responsable de tous les autres aspects organisationnels du championnat ou du match.

K.2 Responsable(s) du Contrôle des armes à feu et de l'équipement.

Désigné par le directeur de match/championnat pour peser les carabines, vérifier que tous les équipements et accessoires sont conformes aux règles. Une vignette de contrôle / conformité sera apposée sur chaque carabine, lunette et partie d'équipement.

K.3 Responsable(s) de la notation des cibles

Désigné par le directeur de match/championnat pour noter les cibles et être responsable de la compilation et du classement par catégorie de tous les scores. L'arbitre responsable de la notation des cibles de score doit avoir une connaissance complète des règles et une bonne expérience des épreuves de championnat. En cas de doute sur le score, il peut nommer deux arbitres avec l'approbation du directeur de match. L'arbitre responsable de la notation des cibles doit disposer d'une pige approuvée par l'ISSF / la NRA et fournie par le club. L'arbitre responsable de la notation des cibles et les autres arbitres qui l'entourent ne peuvent pas être des concurrents lors du match.

K.4 Arbitre de pas de tir en chef

Responsable du match, chargé de contrôler et de chronométrer chaque série. Il est la seule personne autorisée à prononcer les ordres de tir. L'arbitre de pas de tir en chef est le premier lien entre le directeur de match / les autres responsables et les tireurs. Il doit vérifier la sécurité et toutes les conditions sur le pas de tir avant le début de chaque série. Chaque concurrent s'adressera à lui pour toute question, réclamation ou problème sur le pas de tir pendant ou après chaque match jusqu'à un maximum de 30 minutes après la fin de la série/du match.

K.5 Arbitres

Les personnes qui décideront des problèmes de tirs croisés, qui aideront à résoudre les problèmes de notation, d'éligibilité des armes et des appuis, et qui pourront aider à résoudre tout autre problème qui pourrait survenir. Les arbitres peuvent à tout moment, avant le "début du tir" et après la fin du tir, inspecter et peser les armes ou inspecter les appuis ou les lunettes pour déterminer si le tireur est en conformité avec les règles. Les arbitres doivent peser au moins les trois premières carabines gagnantes dans chaque catégorie. Les arbitres peuvent peser à nouveau toutes les autres carabines. Les arbitres peuvent aider les "délégués/comité de réclamation" à décider de l'issue de toute réclamation déposée par des concurrents avant, pendant et après le match. Les arbitres doivent vérifier que toutes les lunettes variables de la catégorie Sporter sont scotchées (ou si elles ont été enlevées ou modifiées) avant de "commencer à tirer". Un arbitre suppléant doit être désigné au cas où l'un des trois arbitres aurait déposé une réclamation ou serait impliqué dans une réclamation.

Le directeur de match ne peut pas être un arbitre mais dispose d'un "vote" dans une affaire de réclamation.

L'arbitre de pas de tir ne peut pas être l'arbitre chargé de la notation des cibles.

K.6 Station de remplissage pour carabine à air comprimé

Les organisateurs doivent s'assurer que des installations sécurisées adéquates sont disponibles sur le stand de tir afin de permettre aux concurrents de remplir les réservoirs des carabines à air comprimé à la capacité requise - des installations de remplissage de 200 et 300 bars doivent être disponibles lors de l'événement.

SECTION I. Procédures de notation électronique

L1. Cibles

Tous les championnats du monde/coupe du monde seront tirés sur les cibles officielles de la WRABF/l'ERABSF pour la carabine à air comprimé et la carabine à percussion annulaire, comme déjà décrit. Les cibles doivent être imprimées sur du papier d'une épaisseur de 300gsm-350gsm.

Les cibles doivent être imprimées à 100 % selon la taille officielle des cibles (format A3). Lorsque les cibles sont coupées par les imprimantes, la coupe doit être 100% droite. Si les cibles sont coupées de travers, elles seront scannées de travers, ce qui aura un impact sur la précision de la notation électronique.

L2. Scanners

Toutes les cibles doivent être scannées au format JPG ou au format utilisé par le logiciel électronique. Les scanners doivent être de haute qualité et les cibles doivent être scannées à 300DPI (points par pouce). La cible doit être placée sur la surface du scanner de manière à ce qu'elle soit alignée et touche les bords de la surface du scanner.

L3. Retrait des cibles des cadres de cibles

Lorsque les cibles sont retirées des cadres après avoir été tirées, elles ne doivent pas être empilées les unes sur les autres, ce qui pourrait entraîner la fermeture des trous et compliquer le processus d'attribution des points.

L5. Procédure de l'équipe de notation technique

Après que les cibles ont été notées, l'équipe de notation doit vérifier visuellement les cibles pour détecter d'éventuelles erreurs manifestes ou des cas de réclamation possibles. En cas de doute sur le score attribué par le programme de notation électronique, une loupe de style Eagle Eye peut être utilisée pour vérifier si le blason de match spécifique de la cible a été noté correctement. Si l'équipe technique de notation constate que, par exemple, un 9 a été attribué au lieu d'un 10, ou un 10 au lieu d'un 9, l'équipe de notation peut ajuster le score et marquer le blason de match de la cible d'un "E". Cela indiquera qu'une loupe de style Eagle Eye a été utilisée pour vérifier le blason de match de la cible. Un impact dans un blason de match qui n'a pas été pigé donne droit au concurrent de poser une réclamation et la cible peut alors être pigée par le comité de réclamation. Cela permet de lever les éventuelles réclamations.

L6. Autocollant de notation

Un autocollant de score doit être placé sur la cible complétée pour le concurrent, indiquant la note obtenue dans chaque blason de match, le score total ainsi que le total des mouches notées X et le premier raté.

Sauvegarde

Tous les fichiers de sortie de la notation de chaque série doivent être sauvegardés pour pouvoir être consultés ultérieurement. Il doit s'agir du fichier de sortie du programme de notation électronique.

L'équipe de notation

Si le pays d'accueil ne dispose pas d'une personne qualifiée et suffisamment expérimentée pour effectuer la notation électronique, il doit prévoir un budget pour inviter une personne qualifiée et approuvée par le comité exécutif pour effectuer la notation. Toutes les dépenses doivent être couvertes par le pays hôte pour cette ressource.



ANNEXE A – Formulaire de réclamation

Sujet de la réclamation (à compléter par le concurrent ou le responsable d'équipe)

Compétition/match (Entourez la mention utile) :

Championnat du monde Championnat d'Europe Championnat national

Date, heure, série, match, nombre d'actions ou de décisions contestées

Date :/...../..... Heure : Série : Match : Nombre :

Est-ce que la réclamation porte sur l'un des sujets suivants ? (Entourez la mention utile)

Notation Equipement Règle enfreinte Esprit sportif Sécurité Autre sujet

Motif de la réclamation (Indiquez la règle concernée par cette réclamation)

Réclamation portée par :

Nom : Pays :

Signature :

Déclaration de témoin (Si nécessaire)

Partie réservée au comité organisateur recevant la réclamation

Réclamation reçue (Date et heure) :

Montant des frais payés (Si nécessaire) :

DÉCISION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉCLAMATION

Date, heure et lieu de la réunion :

La réclamation a été (Entourez la mention utile) : 1 acceptée 2 rejetée

Motif de la décision :

Signature du directeur de match :

Signature du témoin : Date : Heure :



Première

Seconde

Jour : Mois : Année :

SECTION A

Nom du pays candidat :

Lieu

proposé :

Dates

proposées :

Installations

joignables

depuis :

SECTION B

Proposition de calendrier des épreuves :

SECTION C

Restrictions concernant les jours et horaires d'ouverture / fermeture du stand :

Hébergement à proximité :

Candidature proposé au nom de (Pays autorisé/Fédération Nationale) :

Date : Signature :



ANNEXE C– Formulaire de demande de confirmation d'un record

Compétition (Entourez la mention utile) :

Championnat du monde Championnat d'Europe Championnat national

Date :/...../..... Heure : Série / Match

SECTION A

Pays demandeur :

Nom du concurrent :

Numéro du concurrent :

SECTION B

La demande concerne la cible suivante :

Détails :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Épreuve :

Distance :

Signature du témoin Date :/...../..... Heure :

SECTION C

D

emane portée au nom de (Fédération) :

Partie réservée à l'autorité mandatée pour recevoir la demande

Date et heure :

Demande : (Entourez la mention utile)

1 acceptée

2 rejetée

.....
.....



ANNEXE D– Formulaire de contrôle des armes et données techniques

Compétition (Entourez la mention utile) :

Championnat du monde

Championnat d'Europe

Championnat national

Date :/...../..... Heure : Série / Match

SECTION A

Nom du concurrent :

Numéro du concurrent :

Nom de la fédération :

Adresse postale :

.....
.....

Numéro de téléphone : courriel :

SECTION B

Données techniques

Marque : Modèle :

Armurier : Fabricant du canon :

Marque de munition : Modèle :

Marque de la lunette : Grossissement :

Signature du concurrent :

SECTION C

Contrôle de la carabine

Poids : Largeur de la crosse :

Signature du contrôleur : Date :/...../..... Heure :

ANNEXE E - Cibles

Cibles

Les cibles utilisées dans toutes les compétitions seront les cibles officielles pour carabine à percussion annulaire et carabine à air comprimé, telles que fournies. Ces cibles sont composées de vingt-cinq (25) blasons de match et de blasons d'essai avec le meilleur bord (vers l'intérieur). Toutes les cibles seront notées avec le même calibre pour toutes les catégories, tant pour la carabine à air comprimé que pour la carabine à percussion annulaire. N'importe quel nombre de coups peut être tiré dans les blasons d'essai à gauche et à droite des blasons de match. Tous les tirs qui touchent ou pénètrent les blasons de match **ENTOURÉS EN ROUGE CI-DESSOUS** - seront comptabilisés. Si le premier coup touche un des blasons de match, le concurrent doit immédiatement avertir l'arbitre (avant d'effectuer un autre tir) qui inspectera la cible et notera que le tir ne comptera pas. Ceci ne sera autorisé qu'une seule fois au cours d'un match - erreur du premier coup. Si plus d'un impact apparaît sur une cible, seul le score le plus bas sera comptabilisé. A la fin de la compétition, si le nombre d'impacts sur la cible est supérieurs à 25, une pénalité de 1 point sera attribuée pour chaque tir en excès par rapport au nombre autorisé.

Ces cibles sont enregistrées et protégées par des droits d'auteur à l'usage de la WRABF et de l'ERABSF, qui comprennent toutes les associations membres. Dans tous les autres cas, les cibles ne peuvent être utilisées qu'avec l'accord préalable des fédérations.

Il y a des cibles différentes pour les matches de 25 mètres et 50 mètres. Les tailles indiquées ici sont des tailles moyennes imprimées en fonction du papier et des équipements utilisés - les tailles des dessins de CAO originaux sont plus petites.

Les spécifications du diagramme du blason de match de la cible de 25 mètres sont indiquées ci-dessous, 25 étant placées sur du papier au format A3. Sur les cibles de 25 mètres, tous les anneaux sont blancs et bordés d'une ligne bleue. L'anneau central du 10 a un diamètre de 2 mm ; il doit être oblitéré pour obtenir une mouche notée X.

<u>Dia</u>	<u>MM</u>	<u>En</u>
10 Anneau	2.000	0.07874
9 Anneau	8.000	0.31495
8 Anneau	14.000	0.55118
7 Anneau	22.000	0.86614
6 Anneau	30.000	1.18110
5 Anneau	39.000	1.53542



Les spécifications du diagramme de la cible de 50 mètres sont indiquées ci-dessous, 25 d'entre elles étant reportées sur une feuille de papier au format A3.

Sur les cibles de 50 mètres, les anneaux 6 et 5 sont bleus pour faciliter la visée, tous les autres anneaux sont blancs et bordés d'une ligne bleue. L'anneau central de la mouche notée X a un diamètre de 0,792 mm ; il doit être touché pour obtenir une mouche notée X.

<u>Dia</u>	<u>MM</u>	<u>En</u>
10 x anneau	0.792	0.0312
10 Anneau	6.350	0.2500
9 Anneau	12.700	0.5000
8 Anneau	19.050	0.7500
7 Anneau	25.400	1.1000
6 Anneau	31.750	1.2500
5 Anneau	38.100	1.5000



Une cible par match sera fournie à chaque concurrent, ces cibles devant faire apparaître clairement les renseignements suivants :

Le numéro du concurrent exemple 405

Le numéro de la série exemple R7

Le numéro du match exemple HV2

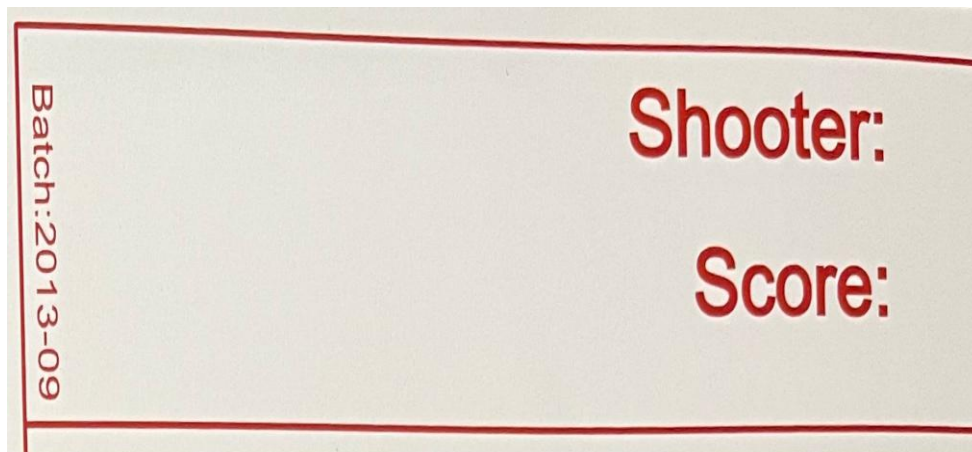
Le numéro de la table exemple B17

Le nom de la catégorie exemple HV RF

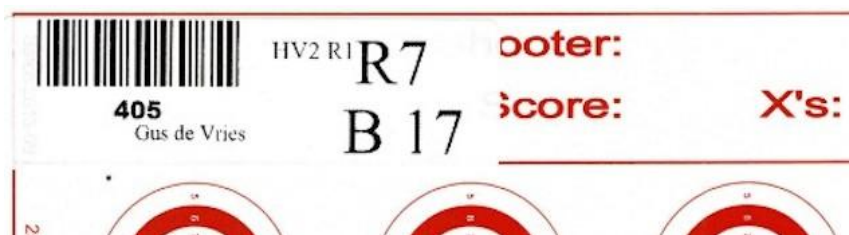
Toutes les épreuves du championnat du monde ou de la coupe du monde utiliseront un programme de notation électronique.

Les cibles des championnats du monde doivent être imprimées sur du papier de 300 à 350 grammes par mètre carré au minimum et placées uniquement en position horizontale.

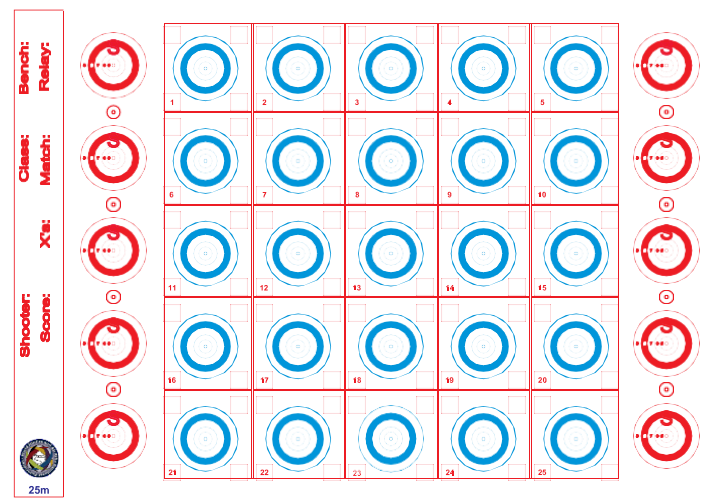
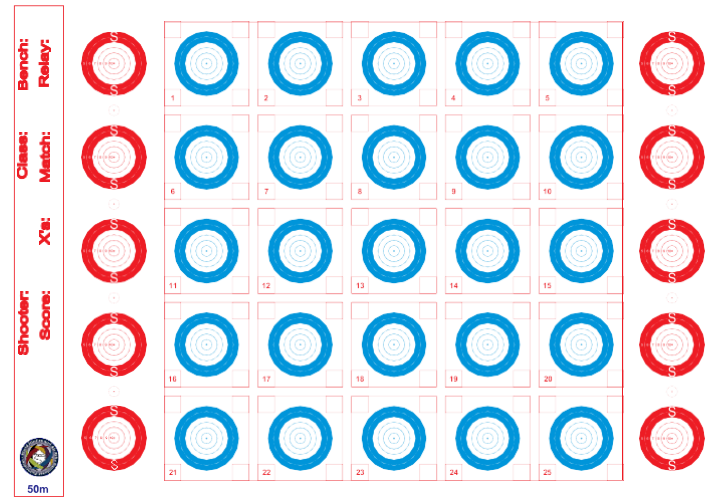
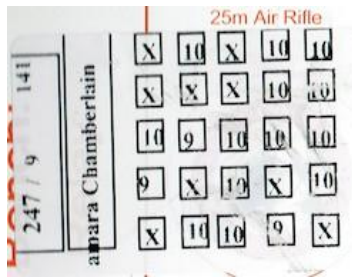
Vous trouverez ci-dessous un modèle d'autocollant qui doit contenir toutes les informations ci-dessus.



Les informations sur le concurrent doivent être placées dans l'espace libre, comme indiqué dans l'image ci-dessus. L'image ci-dessous montre un exemple de l'endroit où les informations sur le concurrent doivent être placées.



Une fois la notation effectuée, les scores doivent être imprimés sur un autocollant/étiquette séparé qui doit être collé en haut à gauche des cibles. L'autocollant doit indiquer le score de chaque blason de match, le nom du concurrent, le total, le score, le total des mouches notées X et le premier raté. Cela permettra aux concurrents de savoir facilement comment chaque Blason de match a été noté. La meilleure taille d'étiquette à utiliser est une étiquette de 68 mm x 45 mm, mais des étiquettes plus grandes peuvent également être utilisées.



ANNEXE F Clarification concernant les crosses

Catégorie international Sporter

La mécanique peut être collée dans la crosse. La crosse doit être inférieure de 57,15 mm (2,25") à son point le plus large. Aucun ruban adhésif n'est autorisé. L'extrémité et le talon de la crosse qui entrent en contact avec les sacs de sable avant et arrière doivent être plats OU convexes.

La largeur de la crosse peut être au maximum de 57,15mm (2,25"). La crosse doit mesurer 57,15 mm pour les 5 premiers pouces de la crosse, mesurés à partir de l'extrémité avant de la crosse. Le reste de la crosse peut être de n'importe quelle largeur. La crosse peut être une crosse spécialisée ou une plaque plate attachée au bas de la crosse, n'importe quel matériau peut être utilisé. Le bas de la crosse qui entre en contact avec le sac de sable arrière doit être soit convexe, soit plat. S'il est plat, le fond de la crosse doit avoir une largeur inférieure ou égale à 25 mm (0,98").

La raison pour laquelle les 5 premiers pouces doivent être de 57,15 mm et le reste de la crosse de n'importe quelle largeur est que la largeur du reste de la crosse ne donne pas d'avantage compétitif au concurrent. La carabine doit rester dans la limite de poids de la catégorie.

La partie avant de la crosse qui repose sur le support avant doit être de 57,15 mm.

Catégories de poids de carabine légère et de carabine lourde, y compris les carabines à air comprimé

L'avant de la crosse doit être convexe ou plat. La largeur de la crosse peut être de 76,2 mm (3") au maximum. La crosse doit mesurer 76,2 mm pour les 5 premiers pouces de la crosse, mesurés à partir de l'extrémité avant de la crosse. Le reste de la crosse peut être de n'importe quelle largeur. La crosse peut être une crosse spécialisée ou une plaque plate attachée au bas de la crosse, n'importe quel matériau peut être utilisé. Le fond de la crosse qui entre en contact avec le sac de sable arrière doit être soit convexe, soit plat. S'il est plat, le fond de la crosse doit avoir une largeur inférieure ou égale à 25 mm (0,98").

La raison pour laquelle les 5 premiers pouces doivent être de 76,2 mm et le reste de la crosse de n'importe quelle largeur est que la largeur du reste de la crosse ne donne pas d'avantage compétitif au concurrent. De nombreuses crosses de carabines sont plus larges vers l'action pour soutenir l'action. La carabine doit rester dans la limite de poids de la catégorie.

La partie avant de la crosse qui repose sur le support avant doit être de 76,2 mm.

Il est de la responsabilité de chaque concurrent de s'assurer qu'il respecte ces spécifications.

Clarification concernant la catégorie illimitée

La catégorie illimitée n'a pas de règles portant sur les crosses. Les crosses peuvent être de n'importe quel matériau, de n'importe quelle forme et de n'importe quelle largeur. Les carabines à air comprimé participant à la catégorie illimitée peuvent être équipées d'un appui avant, d'un appui arrière, d'un sac en X ou d'un bipied.

ANNEXE G Clarification sur la dernière conception des appuis-tête

Le développement de l'équipement Benchrest, en particulier des appuis avant, est toujours effectué par les principaux fabricants. Le sac de sable pour appui frontal en est un exemple. Voici quelques exemples de ces sacs.



Varide Cicognani



Sinclair International



Midway (Caldwell)

ANNEXE H

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION TECHNIQUE

RÉUNION TECHNIQUE - des éléments de cet ordre du jour peuvent être affichés sur les panneaux d'affichage officiels en tant que notes de confirmation.

Réunion technique : Elle doit se tenir au stand de tir du championnat au moins 24 heures avant le début d'une compétition ou d'un match. L'objectif de cette réunion est de s'assurer que le personnel et les responsables des équipes sont informés des dispositions finales prises pour le championnat et de répondre à toute préoccupation particulière.

La présence des personnes suivantes est obligatoire :

Tous les chefs de délégation et les interprètes, le cas échéant.

ACCUEIL OFFICIEL

Point 1 Bienvenue aux délégués

Point 2 Présentation des personnels en responsabilité

Point 3 Présentation des représentants des nouveaux pays

SECRÉTAIRE DU CHAMPIONNAT

Point 1 Information sur les bureaux et leurs horaires d'ouverture/fermeture

Point 2 Confirmation de l'emplacement du panneau d'information officiel du comité d'organisation pour l'affichage des avis, des résultats, etc.

Point 3 Commercialisation des souvenirs, etc.

Point 4 Dispositions prises avec les photographes

Point 5 Cérémonies d'ouverture et de clôture (et autres réceptions officielles/informelles)

Point 6 Cérémonies de remise des médailles

Point 7 Réceptions officielles / informelles

Point 8 Dispositions pratiques

RESPONSABLE DU CHAMPIONNAT

Point 1 Avis sur les modalités et les horaires du contrôle du matériel

Point 2 Confirmation du programme des épreuves

Point 3 Confirmation des heures de début de match

Point 4 Confirmation de l'attribution et de la rotation des tables

Point 5 Confirmation de l'affichage des cibles et de la distribution des résultats

Point 6 Confirmation des procédures de réclamation et de dépôts d'argent

Point 7 Confirmation du comité de réclamation

Point 8 Rappel – Procédures en cas de tir croisé

Point 9 Dispositions relatives à l'armurerie et/ou à la sécurité sur le stand de tir.

Point 10 Parking du stand de tir.

Point 11 Autres informations sur le stand de tir.

TOUT AUTRE SUJET

SESSION DE QUESTIONS ET RÉPONSES !

POINTS GÉNÉRAUX

QUESTIONS ET RÉPONSES.

ANNEXE I

Assemblée générale des délégués

Ordre du jour - réunions séparées pour la WRABF et l'ERABSF

Accueil par le président.

Excuses

Procès-verbal de la réunion précédente

Questions découlant de la réunion précédente. Rapport du président aux délégués.

Présentation - Adhésion de nouveaux pays

Confirmation - Délégués nationaux et coordonnées

Documents de discussion

Présentations

Rapport d'avancement du prochain championnat du monde/d'Europe

Candidatures au championnat 4 ans à l'avance

Notification Candidatures 4 ans à l'avance

Affaires générales

ANNEXE J - ENREGISTREMENTS WRABF/ERABSF

Enregistré sur le site de WRABF -

<http://www.wrabf.com/>

Enregistré sur le site web de l'ERABSF –

<http://www.erabsf.com/>

